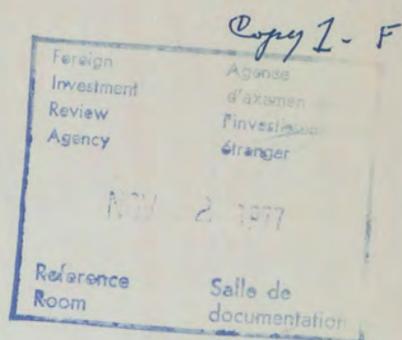


HG5152
.A2514

1976/77

RAPPORT ANNUEL 1976-77



Loi sur l'examen de l'investissement étranger

L'honorable Jack H. Horner
Ministre responsable de
l'application de la Loi



Gouvernement
du Canada
Agence d'examen de
l'investissement étranger

Government
of Canada
Foreign Investment
Review Agency

An english version is available
at the following address:

Foreign Investment Review Agency,
P.O. Box 2800,
Postal Station "D",
Ottawa, Canada
K1P 6A5

Copy 1 - J.

NUMÉRO	AB K2
EXEMPLAIRE /	
COPY / ISSUE	
CODE D'ACCÈS	
ACCESS CODE	1976-7 F. 2

Terminé	Année
Inclut	d'information
Événement	Présentement
Agence	Autre
NOV 2 1977	
Reference Room	Salle de documentation

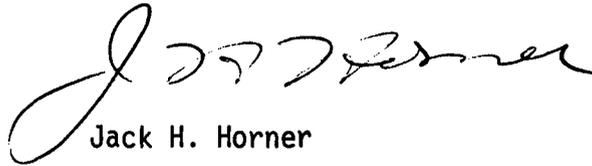
A son Excellence,
Le très honorable Jules Léger,
Gouverneur général du Canada.

Monsieur,

En tant que ministre responsable de l'application de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, j'ai l'honneur de présenter à votre Excellence le troisième Rapport annuel aux termes de la Loi pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1977.

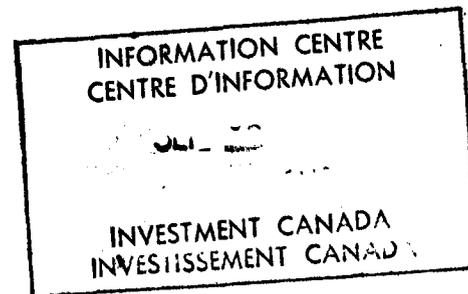
Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur général, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre de l'Industrie
et du Commerce



Jack H. Horner

Ottawa, Canada
Octobre 1977



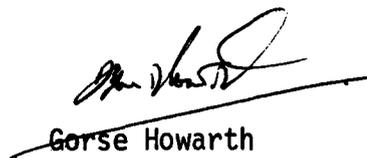
L'honorable Jack H. Horner,
Ministre de l'Industrie et du Commerce,
Ottawa, Canada.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter, en tant que ministre responsable de l'application de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, le troisième Rapport annuel aux termes de la Loi pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1977.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon profond respect.

Le Commissaire



Gorse Howarth

Ottawa, Canada
Octobre 1977

© **Ministre des Approvisionnements et Services Canada**
N° de cat. ID51-1977F
ISBN 0-662-00826-X

TABLE DES MATIERES

	Page
Lettres d'envoi	i
Chapitre	
1. Introduction	1
2. Examen des investissements	3
a) Travaux relatifs aux acquisitions de contrôle	3
b) Travaux relatifs aux nouvelles entreprises	9
c) Avantage appréciable	13
3. Activités administratives et autres	17
4. Le financement de la formation brute de capital fixe au Canada	23
Tableaux statistiques	31
Appendice	
A. Organisation et principaux fonctionnaires de l'Agence	59
B. Principes régissant l'évaluation des avantages appréciables	61
C. Liste alphabétique des demandes d'acquisitions autorisées ou refusées Avantages appréciables pour le Canada résumés selon les principaux facteurs d'évaluation	67
D. Liste alphabétique des propositions de nouvelles entreprises autorisées et rejetées Avantages appréciables pour le Canada résumés selon les principaux facteurs d'appréciation	81
E. Liste des compagnies qui ont obtenu une opinion du Ministre en vertu du paragraphe 4(1) de la Loi aux termes duquel ces compagnies ne sont pas des personnes non admissibles au sens de la Loi	97

TABLEAUX STATISTIQUES

Numéro		Page
I	Résultat ou état du dossier des demandes	33
II	Demands d'acquisition sujettes à examen Actif des entreprises visées selon qu'elles sont sous contrôle canadien ou étranger	34
III	Demands d'acquisition sujettes à examen Effectif des entreprises visées selon qu'elles sont sous contrôle canadien ou étranger	35
IV	Demands d'acquisition sujettes à examen Secteur industriel principal des entreprises visées	36
V	Demands d'acquisition sujettes à examen Catégorie principale de fabrication des entreprises visées	37
VI	Demands d'acquisition sujettes à examen Province où est situé l'établissement principal des entreprises visées	38
VII	Demands d'acquisition sujettes à examen Pays où se situe en apparence le contrôle des requérants	39
VIII	Demands d'acquisition sujettes à examen Province où se situe l'établissement principal des entreprises visées et pays où se situe en apparence le contrôle des requérants	40
IX	Demands d'acquisition sujettes à examen Secteur industriel principal des entreprises visées et pays où se situe en apparence le contrôle des requérants	41
X	Demands d'acquisition réglées Pays où se situe en apparence le contrôle des requérants et entreprises visées selon qu'elles sont sous contrôle canadien ou sous contrôle étranger	42
XI	Demands d'acquisition sujettes à examen Secteur industriel principal des entreprises visées et résultat de la demande	43
XII	Demands d'acquisition autorisées ou refusées Motif principal pour lequel le requérant entendait procéder à cette acquisition Année financière 1976-77	44

Numéro		Page
XIII	Demandes d'acquisition autorisées ou refusées Motif principal pour lequel l'entreprise était mise en vente Année financière 1976-77	44
XIV	Nouvelles entreprises sujettes à examen Investissement prévu Année financière 1976-77	45
XV	Nouvelles entreprises sujettes à examen Effectif de personnel prévu Année financière 1976-77	46
XVI	Nouvelles entreprises sujettes à examen Secteur industriel principal Année financière 1976-77	47
XVII	Nouvelles entreprises sujettes à examen Catégorie principale de fabrication Année financière 1976-77	48
XVIII	Nouvelles entreprises sujettes à examen Province de l'établissement principal Année financière 1976-77	49
XIX	Nouvelles entreprises sujettes à examen Pays où se situe en apparence le contrôle Année financière 1976-77	50
XX	Nouvelles entreprises sujettes à examen Province où se situe l'établissement principal et pays où se situe en apparence le contrôle Année financière 1976-77	51
XXI	Nouvelles entreprises sujettes à examen Secteur industriel principal et pays où se situe en apparence le contrôle Année financière 1976-77	52
XXII	Nouvelles entreprises sujettes à examen Résultat des demandes réglées et pays où se situe en apparence le contrôle Année financière 1976-77	53
XXIII	Nouvelles entreprises sujettes à examen Résultat des demandes réglées et secteur industriel principal Année financière 1976-77	54
XXIV	Nouvelles entreprises sujettes à examen Demandes autorisées et refusées Motif principal de la création d'une nouvelle entreprise Année financière 1976-77	55

CHAPITRE UN

INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur l'application de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, au cours de la période du 1er avril 1976 au 31 mars 1977. Ladite Loi prévoit l'examen, par le gouvernement, de deux catégories d'investissements étrangers, à savoir

- (1) La plupart des cas d'acquisition, par des non-Canadiens, du contrôle d'entreprises canadiennes;*
- (2) La création de nouvelles entreprises par des non-Canadiens qui n'exploitent déjà aucune autre entreprise au Canada ou qui n'exploitent, au Canada, aucune autre entreprise qui est ou qui pourrait être liée à la nouvelle.

L'entrée en vigueur des dispositions de la Loi s'est effectuée en deux phases. La phase I, portant sur l'acquisition du contrôle d'entreprises existantes, est entrée en vigueur le 9 avril 1974 et la phase II, portant sur la création d'entreprises nouvelles et non liées, est entrée en vigueur le 15 octobre 1975. Ainsi, l'année qui fait l'objet du présent rapport constitue la première année complète d'application des dispositions qui portent sur la création, par des non-Canadiens, d'entreprises nouvelles et non liées.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce est responsable de l'application de la Loi. Le 14 septembre 1976, l'honorable Jean Chrétien a succédé, dans les fonctions de Ministre, à l'honorable Don Jamieson. Le 10 août 1976, M. Gorse Howarth a été nommé Commissaire. Ce dernier était auparavant Commissaire par intérim de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Figurent à l'Appendice A les noms des principaux fonctionnaires ainsi qu'une description de l'organisation de l'Agence.

Un nouveau Règlement sur l'examen de l'investissement étranger, révisé, a été déposé au Parlement le 11 mars 1977. Ce règlement porte sur les renseignements que doit contenir l'avis de demande d'investissement sujet à l'examen. Il combine, simplifie et réduit les exigences de renseignements afférentes aux demandes d'acquisition ou de création de nouvelles entreprises. Il prévoit en outre une formule d'avis des plus simplifiée dans le cas des demandes d'investissement dans de "petites entreprises", c'est-à-dire dans le cas de demandes portant sur

*L'expression "non-Canadiens" remplace l'expression "personnes non admissibles" qui est définie et qui est utilisée dans la Loi.

l'acquisition ou sur la création d'une entreprise dont l'actif brut est inférieur à \$2 millions et dont l'effectif est inférieur à 100 employés. En promulguant ce nouveau Règlement, le Ministre a déclaré que, dans la plupart des cas de "petites entreprises", les renseignements donnés sur la formule d'avis simplifiée seraient suffisants pour lui permettre de recommander, sans délai, l'autorisation de l'investissement. Dans d'autres cas de "petites entreprises", le Ministre peut demander à l'investisseur de fournir des renseignements supplémentaires et il peut soumettre la demande à un processus d'examen et d'évaluation plus poussé.

Le 11 mars 1977, le Ministre a en outre promulgué une modification apportée aux Principes directeurs concernant les entreprises liées. En vertu de cette modification, l'on reconnaît qu'il peut souvent y avoir un lien entre une entreprise établie au Canada et qui s'occupe de l'importation et de la distribution de spécialités fabriquées à l'étranger par une filiale, et la création, par la ou par les mêmes personnes, d'une nouvelle entreprise s'occupant du montage ou de la fabrication de ces produits au Canada. (Lorsqu'une nouvelle entreprise est ou peut être liée à une entreprise existante exploitée au Canada par une même personne, sa création n'est pas sujette à l'examen en vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger.)

CHAPITRE DEUX

EXAMEN DES INVESTISSEMENTS

Aux termes de la Loi, tout projet d'investissement ou tout investissement véritable tombant sous le coup de la Loi doit faire l'objet d'un avis déposé auprès de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. L'examen est effectué, en premier lieu, par l'Agence qui en rend compte au Ministre et le conseille en la matière. Celui-ci présente ses recommandations au gouverneur en conseil, lequel prend la décision finale quant à l'autorisation ou au rejet de la demande. Le gouverneur en conseil autorisera un projet seulement s'il apporte ou est susceptible d'apporter des avantages appréciables au Canada.

Ce chapitre est consacré à la description des travaux qui ont été effectués, en vertu de la Loi, au cours de l'année financière 1976-77. Le nombre total des demandes reçues par l'Agence s'est accru sensiblement, passant de 255 en 1975-76 à 454 en 1976-77. Cela s'explique par le fait que, n'ayant été en vigueur que quelques mois seulement au cours de l'année financière précédente, les dispositions de la Loi portant sur l'examen des demandes de création de nouvelles entreprises ont été en vigueur pendant toute l'année faisant l'objet du présent rapport. Le nombre des demandes certifiées sujettes à l'examen a plus que doublé pour passer de 170 à 424. Les travaux d'examen des demandes relatives à l'acquisition de contrôle et à la création de nouvelles entreprises sont décrits séparément dans le présent chapitre.

(A) TRAVAUX RELATIFS AUX ACQUISITIONS DE CONTROLE

NOMBRE DE DEMANDES D'ACQUISITION DE CONTROLE

Au cours de l'année financière 1976-77, l'Agence a reçu 189 demandes relatives à l'acquisition du contrôle d'entreprises canadiennes, soit exactement le même nombre qu'au cours de l'année précédente (voir tableau I). Le nombre de demandes certifiées sujettes à l'examen est passé de 144 à 186. Une telle situation s'explique par deux facteurs. En premier lieu, le nombre des demandes retournées comme non sujettes à examen a continué de baisser, passant de 27 à 7. Cette tendance à la baisse traduit, de la part des investisseurs étrangers et de leurs conseillers, une meilleure compréhension de la Loi; cela s'explique par une certaine expérience du processus d'examen et par la publication, par le Ministre, de principes directeurs qui définissent plus nettement les catégories d'investissements sujets à l'examen. En second lieu, le nombre des demandes qui, en fin d'année, étaient en attente d'une décision quant à leur assujettissement, est tombé de 25 à 9.

Outre les 186 demandes certifiées sujettes à l'examen au cours de l'année, 49 demandes non réglées en 1975-76 ont été reportées, ce qui nous donne un total de 235. De ce nombre, 191 demandes ont été réglées, comparativement à 153 au cours de l'année précédente. Cent cinquante-trois demandes d'acquisition de contrôle ont été autorisées, 19 ont été rejetées et 19 autres ont été retirées par les requérants avant qu'une décision ne fût rendue à leur sujet. Les 44 demandes certifiées qui restent ont été reportées à l'année financière 1977-78.

CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES ACQUISES

Les statistiques relatives aux demandes d'acquisition de contrôle sujettes à l'examen figurent aux tableaux II et III. Certaines tendances qui s'étaient manifestées dans les statistiques des années précédentes se sont poursuivies en 1976-77:

- En regard du nombre des demandes d'acquisition de contrôle, le pourcentage de celles portant sur l'acquisition d'entreprises sous contrôle canadien a continué de baisser pour atteindre 38 p. 100, comparativement à 48 p. 100 au cours de l'année précédente et à 65 p. 100 en 1974-75;
- Le nombre des demandes d'acquisition d'entreprises sous contrôle étranger a continué d'augmenter, passant de 75 en 1975-76 à 116 en 1976-77. Cela traduit notamment une reprise des activités en matière de fusion des corporations, tant aux Etats-Unis qu'en Europe, à la faveur de l'amélioration de la conjoncture économique et financière qui a suivi la récession mondiale. Les acquisitions indirectes, c'est-à-dire les acquisitions d'entreprises canadiennes effectuées par le biais de l'acquisition d'actions de leur compagnie-mère étrangère, expliquent la majeure partie de cette augmentation. Le nombre des acquisitions indirectes est passé de 19 en 1974-75 à 40 en 1975-76 et à 69 en 1976-77;
- Comme on l'a constaté au cours des autres années, les entreprises sous contrôle canadien qui ont été acquises étaient, en moyenne, beaucoup plus modestes que celles sous contrôle étranger. L'écart s'est effectivement accru; alors que l'on enregistrait une hausse de 26 p. 100 de l'importance moyenne, en termes d'actif, de toutes les firmes acquises, la moyenne enregistrée, à l'égard des firmes sous contrôle canadien, n'a accusé qu'une très faible augmentation, passant de \$3.5 millions à \$3.6 millions. L'actif moyen des firmes sous contrôle étranger a été de plus

du double de ce chiffre, soit \$7.3 millions, une augmentation sensible comparativement à la moyenne de \$5.7 millions enregistrée en 1975-76.

REPARTITION DES ENTREPRISES ACQUISES SUIVANT LES SECTEURS D'ACTIVITE

Le tableau IV illustre la répartition des entreprises acquises selon les principaux secteurs d'activité. On remarque une différence importante par rapport aux tendances qui existaient au cours des années antérieures. On a enregistré un accroissement assez sensible des demandes relatives à l'acquisition d'entreprises de commerce en gros et au détail, leur pourcentage passant de 20 à 25 p. 100. Le pourcentage du total des actifs impliqués dans ces transactions a presque doublé, passant de 13 à 23 p. 100. Le changement enregistré au niveau des actifs est, en grande partie, dû à une demande (qui fût par la suite retirée) visant à acquérir Zellers, une compagnie très importante dans ce secteur. Les demandes d'acquisition d'entreprises manufacturières ont continué de ne représenter qu'un peu plus de la moitié de toutes les demandes d'acquisition sujettes à l'examen. Dans le secteur manufacturier, la plupart des demandes ont porté sur l'acquisition d'entreprises productrices d'aliments et de boissons, de produits chimiques, d'articles métalliques et d'équipements électriques (voir tableau V).

Le nombre des demandes d'acquisition d'entreprises du secteur primaire a continué de diminuer. En janvier 1976, le Ministre a publié les Principes directeurs concernant l'acquisition de participations aux droits d'exploitation du pétrole et du gaz naturel et ce, dans le but d'éclaircir l'application de la Loi en regard des transactions qui portent sur des droits d'exploitation de gisements de pétrole et de gaz naturel. Il se peut que la publication de ces principes directeurs soit en partie responsable de la réduction du nombre des demandes reçues relativement à l'acquisition de participations dans des droits d'exploration. Le nombre des demandes d'acquisition d'entreprises des secteurs des finances, des assurances et de l'immobilier a également diminué.

REPARTITION DES ENTREPRISES ACQUISES SUIVANT LES REGIONS

Le tableau VI comporte des données relatives aux emplacements, par province, des entreprises acquises. Plusieurs entreprises acquises exploitent leurs activités dans plus d'une province. Cependant, aux fins statistiques, le tableau ne fait état que de la province où se déroule la majeure partie des activités de l'entreprise acquise.

Le nombre des cas d'entreprises acquises dont la plupart des activités se poursuivent principalement en Ontario a été de 105, soit 57 p. 100 du nombre des demandes sujettes à l'examen. Cette supériorité numérique des entreprises ontariennes est due à un certain nombre de facteurs: l'Ontario représente environ 40 p. 100 du produit national brut canadien; cette province constitue également le principal centre manufacturier du Canada et, comme on le faisait remarquer antérieurement, plus de la moitié des demandes d'acquisition portent sur le secteur manufacturier. Le nombre croissant des acquisitions indirectes a également joué pour beaucoup. En 1976-77, plus des trois quarts du nombre total des acquisitions indirectes ont porté sur des entreprises ontariennes. Le nombre des demandes d'acquisition d'entreprises québécoises a également augmenté, passant de 27 à 38. Enfin, l'on a enregistré une diminution du pourcentage des entreprises acquises dans les provinces de l'Atlantique et dans les provinces de l'Ouest.

PAYS OU EST EXERCÉ LE CONTRÔLE

Le tableau VII présente un état détaillé des requérants (acquéreurs éventuels) répartis suivant les pays où est exercé le contrôle apparent. Au cours de 1976-77, on ne s'est écarté que fort peu des tendances enregistrées au cours des années précédentes. Les requérants sous contrôle de ressortissants des Etats-Unis ont continué de dominer, avec 120 demandes, soit 65 p. 100 du nombre total des demandes reçues. Ce chiffre représente une légère baisse par rapport au 67 p. 100 enregistré au cours de l'année précédente. Les requérants sous contrôle de ressortissants européens ont présenté 33 p. 100 du nombre total des demandes, comparativement à 30 p. 100 au cours de l'année précédente. Tous les autres pays constituaient 2 p. 100 du total, contre 3 p. 100 l'année précédente.

Les tableaux VIII et IX présentent la répartition des demandes par localisation géographique et par secteur d'activité. Les demandes sont groupées suivant la nationalité des personnes détenant le contrôle. Comme par le passé, les requérants américains ont été portés à s'intéresser plus particulièrement aux acquisitions de contrôle en Ontario et dans les provinces de l'Ouest. Par contre, les requérants européens se sont surtout intéressés aux entreprises situées au Québec; ils ont de plus manifesté moins d'intérêt que les investisseurs américains pour les entreprises situées dans les provinces de l'Ouest.

Au cours des années antérieures, les investisseurs américains ont manifesté une préférence plus marquée que celle des requérants européens pour les acquisitions dans le secteur manufacturier. Cependant, en 1976-77, les investisseurs américains et européens ont respectivement enregistré un pourcentage égal de demandes portant sur le secteur manufacturier, soit 53 p. 100.

RESULTAT DES DEMANDES D'ACQUISITION: TENDANCES

En 1976-77, 191 demandes d'acquisition ont été réglées, soit 25 p. 100 de plus qu'en 1975-76. Les tableaux X et XI indiquent le résultat des demandes réglées ainsi que la répartition géographique des requérants suivant que l'entreprise acquise était sous contrôle canadien ou étranger et suivant le secteur d'activité de ladite entreprise.

Tout comme par le passé, le type de propriété et de contrôle de l'entreprise acquise a eu son importance dans le résultat des demandes soumises à l'examen. Des demandes réglées au cours de l'année qui fait l'objet du présent rapport, 56 ont été autorisées et 11 rejetées dans le cas où l'entreprise acquise était sous contrôle canadien, ce qui représente un pourcentage d'autorisation de 84 p. 100. Quant aux demandes portant sur l'acquisition du contrôle d'une entreprise déjà sous contrôle étranger, le nombre de demandes autorisées a été de 97 et celui des demandes rejetées a été de 8, soit un pourcentage d'autorisation de 92 p. 100.

On a fait remarquer, dans les rapports annuels précédents, que la différence entre le pourcentage d'autorisation des demandes relatives à l'acquisition d'entreprises sous contrôle étranger et le pourcentage de celles relatives à l'acquisition d'entreprises sous contrôle canadien, traduit de toute évidence que l'un des facteurs qui doivent être pris en considération lors du processus d'évaluation des avantages est "l'étendue et l'importance de la participation des Canadiens dans cette entreprise". La prise de contrôle, par des intérêts étrangers, d'une entreprise canadienne déjà sous contrôle étranger peut, dans certains cas, accroître l'étendue de la participation des Canadiens dans cette entreprise, à titre d'actionnaires, d'administrateurs ou de cadres supérieurs. Une telle éventualité est moins probable lorsque l'entreprise acquise est sous contrôle canadien. A vrai dire, il arrive souvent que la participation canadienne soit effectivement réduite lors de l'acquisition d'une entreprise possédée et contrôlée par des Canadiens.

Tout comme par les années précédentes, on n'a enregistré aucune différence importante du pourcentage d'autorisation (c'est-à-dire du rapport entre les autorisations et le total des dossiers réglés) en ce qui a trait à la nationalité du requérant. Les pourcentages d'autorisation pour les deux principaux groupes de requérants, ceux sous contrôle américain et européen, ont été de 89 et de 91 p. 100 respectivement. Les pourcentages d'autorisation, selon le principal secteur d'activité, ont été de 75 p. 100 pour le secteur primaire, de 93 p. 100 pour le secteur manufacturier et de 86 p. 100 pour les acquisitions proposées dans d'autres secteurs. On doit interpréter avec circonspection la légère baisse du pourcentage d'autorisation dans le secteur primaire, étant donné le nombre relativement restreint des demandes en cause.

MOTIFS DES PRISES DE CONTROLE

Les tableaux XII et XIII indiquent les principaux motifs qui ont, semble-t-il, poussé les acquéreurs à acquérir et les vendeurs à vendre leur entreprise. Les motifs exposés sont ceux fournis par les vendeurs ou par les requérants. Il arrive fréquemment, certes, que plus d'une raison motive la décision et, dans certains cas, la raison fournie peut fort bien n'être pas la raison entière ou même principale ayant motivé la décision du vendeur ou de l'acheteur.

Du côté des requérants, la majeure partie des décisions d'acquérir s'expliquent, semble-t-il, par le désir d'agrandir leur entreprise en acquérant une entreprise complémentaire. L'intégration verticale ou horizontale a constitué, dans 74 p. 100 des demandes d'acquisition, la raison principale. Dans 18 p. 100 des cas, on a fourni, à titre de motif, le désir de se lancer dans le marché canadien et dans 8 p. 100 des cas, l'on a motivé la demande par le souhait, chez l'investisseur non-canadien, d'accroître son degré de participation.

La plupart des décisions de vendre ont été motivées par des difficultés financières quelconques. Dans 46 p. 100 des cas, on a invoqué, comme principal motif de la vente, la piètre situation financière de l'entreprise ou l'impossibilité de réunir des capitaux supplémentaires. Dans 26 p. 100 des demandes, on a fourni des motifs que l'on pourrait qualifier de personnels, soit le désir du propriétaire de prendre sa retraite, l'état de santé du propriétaire ou encore une offre d'achat alléchante. Des facteurs n'ayant aucun rapport direct avec la situation même de l'entreprise acquise ont motivé bon nombre de ventes. Dans 19 p. 100 des cas, on a attribué la vente au désir de la compagnie-mère, à laquelle était affiliée l'entreprise canadienne, de mettre fin à ses activités dans le secteur en cause. Dans 6 p. 100 des cas, on a expliqué la vente par le besoin, chez la compagnie-mère, de réunir des capitaux et, dans 2 p. 100 des cas, par la décision d'associés étrangers de répartir leurs actifs canadiens.

On a exclu de ces chiffres 60 prises de contrôle indirectes résultant de l'acquisition de la compagnie-mère de l'entreprise canadienne; les motifs de la transaction n'avaient souvent que très peu ou rien à voir, du moins directement, avec la situation de l'entreprise canadienne.

(B) TRAVAUX RELATIFS AUX NOUVELLES ENTREPRISES

NOMBRE DES DEMANDES RELATIVES A LA CREATION DE NOUVELLES ENTREPRISES

Comme on le faisait remarquer plus haut, les dispositions de la Loi, afférentes aux nouvelles entreprises, ont été en vigueur tout au long de l'année financière 1976-77, alors qu'elles ne l'avaient été que cinq mois et demi au cours de l'année financière 1975-76. En conséquence, le nombre de demandes reçues a quadruplé, passant de 66 en 1975-76 à 265 en 1976-77. En raison de cet écart important entre la durée de chacune des périodes d'application, une comparaison des chiffres d'une année avec ceux de l'autre année ne serait nullement révélatrice. De toutes les demandes reçues au cours de 1976-77, 238 ont été certifiées sujettes à l'examen. On avait reporté 20 autres demandes effectuées l'année précédente. Au total, 207 demandes ont été réglées, dont 166 autorisées, 14 refusées et 27 retirées avant qu'une décision d'autorisation ou de refus n'ait été prise à leur sujet. A la fin de l'année, 51 demandes étaient en cours d'évaluation.

Comme on peut le constater aux tableaux XIV et XV, la plupart des demandes, sujettes à l'examen, de création de nouvelles entreprises ont porté sur la création d'entreprises relativement modestes. Un peu plus de 80 p. 100 des demandes comportaient un investissement initial prévu de moins de \$500,000. De même, dans plus de 80 p. 100 des cas, le nombre d'emplois prévus était inférieur à 25. Moins de 6 p. 100 des demandes comportaient des investissements prévus de plus de \$5 millions et seulement 3 p. 100 comportaient la création de plus de 100 emplois.

REPARTITION DES NOUVELLES ENTREPRISES SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE ET SELON LES PROVINCES

Telle qu'elle figure au tableaux XVI, la répartition, selon les secteurs d'activité, des demandes portant sur la création de nouvelles entreprises diffère sensiblement de celle des demandes d'acquisition de contrôle. Alors qu'une très faible majorité des demandes d'acquisition de contrôle ont, jusqu'à maintenant, comporté des demandes d'acquisition d'entreprises manufacturières, les demandes relatives à la création de nouvelles entreprises portent, la plupart du temps, sur la création d'entreprises dans les secteurs des services et de l'immobilier. Parmi ceux qui ont présenté une demande de création d'une nouvelle entreprise, un peu moins de 30 p. 100 souhaitaient créer une entreprise manufacturière alors que 64 p. 100 ont présenté une demande portant sur la création d'une entreprise dans le secteur des services. Les demandes de création de nouvelles entreprises sont nettement orientées vers le "commerce en gros et au détail", secteur qui fait l'objet de 98 demandes, soit 41 p. 100 du total. Cette nette tendance vers le commerce traduit vraisemblablement une pratique courante des hommes d'affaires; lorsqu'ils se lancent

pour la première fois sur un nouveau marché national, ils s'engagent d'abord dans l'importation et la distribution de leurs produits. Avant de procéder à la création d'une entreprise manufacturière, ce qui requiert un engagement à long terme de ressources financières plus importantes, les entreprises stimulent d'abord la demande jusqu'à ce qu'elle atteigne un niveau satisfaisant. On peut souvent s'attendre à ce qu'une expansion, dans le secteur manufacturier canadien survienne par la suite.

Le tableau XVIII indique la répartition régionale des demandes de création de nouvelles entreprises et ce, suivant la province où se trouvera l'établissement principal. La répartition générale est presque identique à celle des demandes d'acquisition de contrôle. Toutefois, il existe sur ce point une différence importante en ce qui a trait à la région de l'Atlantique, qui a fait l'objet de 6 p. 100 du nombre total des demandes visant la création de nouvelles entreprises, alors qu'elle n'a fait l'objet que de moins de 2 p. 100 des demandes d'acquisition de contrôle. Cette différence est peut-être de nature à traduire le faible degré d'industrialisation de la région et, en conséquence, l'absence relative de "candidats à l'acquisition" convenables. Elle peut également traduire l'influence des programmes des gouvernements fédéral et provinciaux, qui visent à encourager un nouveau développement industriel dans des régions à taux de chômage élevé et à croissance économique lente. Statistiquement parlant, l'Ontario a fait l'objet de 56 p. 100 des demandes de création de nouvelles entreprises, le Québec, 19 p. 100 et les provinces de l'Ouest, 19 p. 100. Toutefois, en termes de dollars d'investissements prévus, le Québec, l'Ontario et l'ensemble des provinces de l'Ouest ont compté, chacun, pour environ un tiers du montant total.

PAYS OU EST EXERCE LE CONTROLE

Le tableau XIX indique la répartition des requérants suivant le pays où est exercé le contrôle. La répartition diffère considérablement de celle constatée chez ceux qui ont présenté une demande d'acquisition de contrôle (dont 65 p. 100 étaient contrôlés par des ressortissants des Etats-Unis, 33 p. 100 par des ressortissants européens et 2 p. 100 par des ressortissants d'autres pays). Dans le cas de ceux qui ont présenté une demande relative à la création d'une nouvelle entreprise, les pourcentages correspondants étaient de 50, 40 et 10 p. 100 respectivement. Les liens étroits qui existent entre le Canada et les Etats-Unis, au plan du développement industriel, ainsi que la longue tradition des investissements américains au Canada y sont sans doute pour beaucoup dans la différence que l'on constate au niveau de la répartition des demandes. Bon nombre de compagnies américaines, notamment les plus importantes, exploitaient des activités au Canada bien avant que n'entre en vigueur la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Elles consacrent une grande partie de leurs investissements au Canada à l'expansion de leurs activités ou à la création de nouvelles entreprises dans des secteurs connexes; ni l'une

ni l'autre de ces opérations n'est sujette à l'examen en vertu de la Loi. Une proportion plus importante des investissements effectués au Canada par les investisseurs étrangers non-américains constituent des transactions sujettes à l'examen du fait que ces derniers possèdent, au départ, au Canada, un volume d'investissement moins élevé.

Le tableau XX démontre qu'il existe vraisemblablement certaines différences marquées pour ce qui est des préférences manifestées par les investisseurs américains et européens quant à l'emplacement géographique de leurs entreprises. Soixante-cinq pour cent des demandes présentées par des investisseurs sous contrôle américain visaient la création d'entreprises en Ontario, 21 p. 100, la création d'entreprises dans les provinces de l'Ouest alors que seulement 13 p. 100 et 2 p. 100 respectivement, visaient la création d'entreprises au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. De ces quatre régions, l'Ontario a également été l'emplacement préféré des requérants européens mais selon une proportion nettement inférieure, soit 48 p. 100. En ce qui concerne le Québec, les provinces de l'Ouest et celles de l'Atlantique, la proportion des demandes, de la part de requérants européens, a été de 28 p. 100, de 13 p. 100 et de 10 p. 100 respectivement.

Le tableau XXI relatif aux secteurs d'activité visés par les demandes de création d'entreprises, de la part des requérants, dénote une autre différence entre les investissements sous contrôle américain et ceux sous contrôle européen. Du nombre total des demandes sujettes à l'examen qui ont été soumises par des requérants sous contrôle de ressortissants américains et qui ont fait l'objet d'un examen au cours de l'année, 5 p. 100 visaient la création de nouvelles entreprises dans le secteur primaire, 23 p. 100 dans le secteur manufacturier et pas moins de 72 p. 100 dans le secteur des services. En ce qui concerne les demandes relatives à la création de nouvelles entreprises, présentées par des requérants européens, 8 p. 100 visaient le secteur primaire, 38 p. 100 le secteur manufacturier et 54 p. 100 le secteur des services. Cette différence peut, en grande partie, être attribuée à la proportion relativement élevée des requérants américains qui ont présenté une demande portant sur la création d'entreprises de services communautaires, commerciaux et personnels. L'accès relativement facile des investisseurs américains à ces secteurs est dû à l'existence d'importantes similitudes, au plan de l'environnement commercial et social, entre le Canada et les Etats-Unis ainsi qu'à la présence, au Canada, d'un très grand nombre de filiales américaines. L'accès à ces secteurs est plutôt difficile pour les investisseurs européens (à l'exception des investisseurs britanniques et ce, dans certains secteurs) ainsi que pour d'autres investisseurs non-américains.

TENDANCES PREPONDERANTES DU RESULTAT DES DEMANDES DE CREATION DE NOUVELLES ENTREPRISES

Les tableaux XXII et XXIII indiquent le résultat des demandes relatives à la création de nouvelles entreprises soumises à l'examen au cours de l'année. La répartition de ces demandes est effectuée suivant le pays où se situe le contrôle et suivant le secteur d'activité en cause. Le pourcentage d'autorisation, c.-à-d. le rapport entre les autorisations et le total des dossiers réglés, ne varie que très peu suivant le pays de contrôle du requérant. En ce qui concerne les demandes présentées par les investisseurs américains, il a été de 89 p. 100; en ce qui concerne celles présentées par les requérants européens et par ceux d'autre pays, il a été de 95 p. 100 et de 96 p. 100 respectivement. En ce qui concerne la répartition selon les secteurs d'activité, toutes les demandes afférentes au secteur primaire ont été autorisées. En ce qui concerne le secteur manufacturier et celui des services, le pourcentage d'autorisation des demandes a été de 95 p. 100 et de 90 p. 100 respectivement. Le pourcentage d'autorisation plus élevé que l'on constate pour les demandes relatives à la création de nouvelles entreprises, par rapport à celui des demandes relatives à l'acquisition de contrôle, traduit la plus grande facilité avec laquelle les requérants qui présentent une demande création d'une nouvelle entreprise peuvent ordinairement démontrer que leur proposition comporte des avantages appréciables pour le Canada. Dans un bon nombre de demandes de création de nouvelles entreprises, on peut voir, dans la totalité ou dans la majeure partie de l'accroissement de l'activité économique qu'entraîne l'investissement en cause, un bénéfice net pour le Canada. Par contre, en ce qui concerne les demandes d'acquisition de contrôle, on doit mesurer l'avantage que le Canada retirera manifestement de l'acquisition en cause et ce, en fonction de tout autre avantage qu'il pourrait retirer par ailleurs. Il arrive que le gain net, si gain il y a, est minime surtout lorsque l'entreprise faisant l'objet de l'acquisition est prospère et présente de bonnes perspectives d'avenir.

MOTIFS DES CREATIONS DE NOUVELLES ENTREPRISES

Le tableau XXIV indique les motifs énoncés par les investisseurs étrangers souhaitant créer une nouvelle entreprise au Canada. Le motif qui revient le plus fréquemment et que l'on retrouve dans 69 p. 100 des demandes, est la volonté de conquérir un nouveau marché. L'accès au Canada a été le motif fourni par 52 p. 100 des requérants, alors que 17 p. 100 ont fourni, comme motif, la volonté d'avoir accès au marché américain et ce, à partir du Canada. Le motif exprimé dans 27 p. 100 des demandes était l'expansion au Canada d'une entreprise déjà existante mais non liée, ayant habituellement pour objet l'importation des produits du requérant. Dans 10 p. 100 des demandes comprises dans ce dernier groupe, on désirait remplacer un représentant ou un distributeur par une filiale appartenant entièrement au requérant; dans 8 p. 100 des demandes, un accroissement important de la demande canadienne de ce produit justifiait la création, au

Canada, d'installations de production; dans 7 p. 100 des demandes, on a fourni comme motif la diversification du champ de production et, dans 2 p. 100 des demandes, on a fourni comme motif la création d'entreprises de services après-vente destinés aux produits exportés au Canada par les requérants. En ce qui concerne les 4 p. 100 qui restent, on a fourni comme motif la volonté de s'assurer l'approvisionnement en matières brutes obtenues au Canada.

(C) AVANTAGE APPRECIABLE

L'Appendice B traite des critères de l'"avantage appréciable pour le Canada" et de leur application aux demandes sujettes à l'examen. Les quelques exemples ci-après sont destinés à illustrer les types d'avantages apportés. Ils font voir également que l'évaluation réservée à chaque catégorie d'avantages varie suivant les données et les circonstances afférentes à chaque demande.

Dans un cas, par exemple, la requérante, une corporation canadienne sous contrôle étranger exploitant une entreprise de produits de consommation, avait décidé qu'il lui faudrait développer son secteur de la transformation et du conditionnement pour conserver son caractère concurrentiel sur le marché international. L'entreprise acquise connaissait, depuis quelques années, certaines difficultés. Bien qu'elle ne fût pas encore en mauvaise posture sur le plan financier, ses perspectives à long terme n'étaient pas des plus favorables. A maintes reprises la compagnie avait tenté, sans succès, de trouver un acheteur convenable au Canada. Elle était située dans une région où les perspectives commerciales et les possibilités d'emplois étaient restreintes à un seul secteur d'activité d'où l'intérêt, d'autant plus important, de la rentabilité à long terme de ladite entreprise.

Voici quelques-uns des engagements pris par la requérante:

- (1) Immobilisations de l'ordre de \$200,000, destinées à accroître de 40 p. 100 la capacité de production de l'usine;
- (2) Etablissement d'un deuxième horaire de travail permettant de créer 75 nouveaux emplois;
- (3) Le maintien en place de tous les cadres canadiens;
- (4) Institution d'un programme d'encouragement à l'intention des cadres supérieurs; et
- (5) Introduction massive des produits de l'entreprise canadienne sur les marchés d'exportation.

Il s'est avéré que les avantages de la rationalisation par intégration verticale furent tels, dans ce cas ci, que certains engagements ont été surpassés. Par exemple, la capacité de production de l'usine s'est accrue des deux tiers et plus de 100 nouveaux emplois ont été créés.

Voici quelques-uns des engagements qui ont amené l'autorisation d'une demande de création d'une nouvelle entreprise dans le secteur de l'industrie chimique:

- (1) Investissements de près de \$10 millions dans la nouvelle entreprise au cours des cinq premières années;
- (2) Accroissement à 10 p. 100, du pourcentage des actions mises à la disposition des cadres canadiens avec option d'acquérir un autre 10 p. 100 des actions dans un délai précis;
- (3) Emploi d'au moins 28 Canadiens.

L'investissement prévu était très encourageant en ce qui concerne les perspectives d'avenir pour la région. Le requérant avait également déclaré que la majeure partie des approvisionnements de biens et services seraient effectués au Canada. A ses yeux, il importait également de profiter des possibilités qu'offrait une importante participation minoritaire canadienne au capital-actions, dans un secteur d'activité à usage intensif de capitaux, dominé au Canada par des non-Canadiens. Un autre avantage que comportait cette demande était l'introduction, au Canada, d'une nouvelle technique de fabrication plus efficace. Il ne faut également pas oublier l'importance éventuelle, pour la région en cause, des effets secondaires de ces immobilisations, dont la création d'emplois.

Une demande présentée par la IFI International (Delaware) Inc. qui, après avoir acquis le contrôle de la Bantam Books Inc. des Etats-Unis, a demandé l'autorisation d'acquérir le contrôle de la Bantam Books of Canada Ltd., est unique en ce qu'elle met en évidence quelques-uns des problèmes importants auxquels doit faire face l'industrie de l'édition au Canada. En raison d'un marché local restreint, il a été impossible de développer une industrie, exclusivement canadienne, du livre de poche dont le chiffre d'affaires soit suffisant pour qu'elle soit concurrentielle. En l'absence d'une maison canadienne d'édition de livres de poche, les auteurs canadiens sont désavantagés. En outre, aux Etats-Unis, la puissance des réseaux de distribution des maisons d'édition de livres de poche complique beaucoup l'implantation éventuelle de firmes canadiennes sur le marché américain.

Afin de développer le marché des auteurs et des éditeurs canadiens, la IFI et la Bantam Books Inc. ont entrepris de créer une nouvelle maison d'édition dont l'objectif principal est de publier, sous forme de livres de poche, les écrits d'auteurs canadiens. La nouvelle compagnie a été créée et a procédé à la publication d'ouvrages. Le requérant a également présenté des engagements et des plans visant à encourager, au Canada, la profession d'auteur ainsi que l'impression et la distribution d'ouvrages écrits au Canada.

A la lecture des avantages qui découlent des transactions rapportées à titre d'exemples, on constate que la totalité des critères ne s'appliquaient pas à tous et à chacun des cas mentionnés. Contrairement à une méthode fondée sur des règles rigides, un processus d'examen souple permet au gouvernement de prendre en considération les possibilités uniques de chaque demande d'investissement.

Sur ce point, la Loi n'oblige pas l'Agence ou le gouvernement à exiger, à titre de condition à l'autorisation, que les investissements sujets à l'examen apportent des avantages maxima ou optima; elle les oblige uniquement à établir que les demandes autorisées comportent un avantage appréciable pour le Canada. Néanmoins, il existe en général un élément de négociation qui permet au gouvernement et au requérant d'étudier à fond la gamme des avantages possibles d'un investissement proposé. Grâce à ces discussions, le requérant est mieux placé pour présenter sa demande de façon à ce qu'elle réponde aux critères des avantages appréciables.

Les Appendices C et D présentent, pour chaque demande d'acquisition et de création d'une nouvelle entreprise, autorisée en 1976-77, un résumé de ses avantages appréciables pour le Canada, selon les principaux facteurs d'évaluation.

Comme l'on pouvait s'y attendre, en raison de son importance, l'on constate dans plus de 90 p. 100 des demandes d'acquisition de contrôle, tout comme dans la totalité des demandes de création de nouvelles entreprises, une incidence positive sur le niveau et sur la nature de l'activité économique du Canada. Dans 48 p. 100 des demandes d'acquisition de contrôle et dans 43 p. 100 des demandes de création de nouvelles entreprises, on a conclu à un avantage au plan de l'accroissement des exportations. On doit toutefois reconnaître, selon toute évidence, que les demandes d'investissement ne peuvent pas toutes comporter un avantage au plan des exportations à cause du caractère même des activités prévues.

Plus de 60 p. 100 des demandes d'acquisition de contrôle prévoyaient un accroissement de la participation canadienne au plan des actionnaires, des administrateurs et des gestionnaires et environ 90 p. 100 des demandes de création de nouvelles entreprises prévoyaient l'existence d'une certaine participation canadienne. Des 97 demandes autorisées d'acquisition d'entreprises déjà sous contrôle étranger, 68 prévoyaient un certain accroissement de la participation canadienne.

Dans certains cas, l'acquéreur a pris l'engagement d'accroître la participation canadienne non seulement dans l'entreprise acquise, mais également dans ses autres entreprises commerciales au Canada.

Environ 80 p. 100 des demandes d'acquisition de contrôle et environ les deux tiers des demandes de création de nouvelles entreprises comportaient des effets bénéfiques en matière de productivité, d'efficacité industrielle de développement technologique, d'innovation et de variété de produits.

Du nombre des demandes d'acquisition de contrôle et de création de nouvelles entreprises ayant fait l'objet d'une autorisation, environ la moitié et le quart respectivement comportaient des effets bénéfiques en matière de concurrence au Canada. Toutes les demandes autorisées étaient compatibles avec les politiques industrielles et économiques des gouvernements fédéral et provinciaux.

CHAPITRE TROIS

ACTIVITES ADMINISTRATIVES ET AUTRES

ACHEMINEMENT DES DEMANDES

Depuis l'entrée en vigueur du processus d'examen, l'Agence n'a cessé d'évaluer et, lorsque nécessaire, de modifier les formalités des avis prescrits par la Loi dans le but d'accélérer l'acheminement des demandes et de réduire les formalités administratives qui incombent aux requérants. La dernière révision importante, annoncée par le Ministre le 11 mars 1977, avait deux objectifs: réduire les formalités des rapports incombant aux petits investisseurs et simplifier les procédures de l'Agence de façon à lui permettre de mettre l'accent sur l'évaluation des demandes d'investissement plus importantes.*

OPINIONS

L'Agence a l'habitude d'aider les investisseurs en fournissant des renseignements relatifs à l'application de la Loi à leurs projets d'investissement et au sujet d'autres questions afférentes à son application. Deux catégories d'opinions sont à la disposition de l'investisseur, à savoir les opinions de l'Agence et celles du Ministre. Les opinions de l'Agence qui sont de caractère officieux, ont trait à l'assujettissement d'un investissement à la Loi, à savoir si le contrôle de l'entreprise est effectivement passé en d'autres mains; si les biens ou l'actif en voie d'être achetés constituent bel et bien une entreprise canadienne; si une partie de l'entreprise est à même de continuer à titre d'entreprise distincte (le cas échéant, son acquisition est sujette à l'examen); si, aux fins des exigences afférentes aux avis, l'investissement correspond à la définition d'une petite entreprise; si les seuils d'exemption s'appliquent à un investissement portant sur une acquisition de contrôle; et enfin, si l'entreprise existe et à quelle date remonte sa création.

*Suite aux nouvelles mesures introduites le 11 mars 1977, le délai médian d'acheminement des demandes afférentes aux petites entreprises est passé de 62 à 15 jours (depuis la date de leur entrée en vigueur jusqu'au 31 août 1977). De façon générale, en ce qui concerne les demandes afférentes aux petites et grandes entreprises, le délai médian d'acheminement est passé de 98 à 65 jours (depuis la date d'entrée en vigueur des nouvelles mesures jusqu'au 31 août 1977).

L'expérience démontre que les investisseurs ont souvent trouvé utile, avant d'adresser une demande d'opinion officielle, de discuter de leur demande avec les fonctionnaires de l'Agence. Une telle façon de procéder permet de régler des problèmes de façon expéditive, en réduisant au minimum les dépenses et les inconvénients auxquels doit faire face l'investisseur. De plus, les fonctionnaires de l'Agence sont alors souvent en mesure de fournir, à l'investisseur, des conseils utiles sur la façon de préparer sa demande. Il est évident que, contrairement à une demande qui comporte des lacunes à un ou plusieurs points de vue, une demande bien remplie peut être acheminée plus rapidement, tout en permettant d'épargner du temps et de l'argent. Le nombre de ces consultations à titre officieux a été, cette année, beaucoup plus élevé du fait que les dispositions de la Loi afférentes à l'examen des demandes d'investissement dans de nouvelles entreprises ont été en vigueur au cours de toute l'année alors qu'elles l'avaient été pendant moins de six mois, au cours de l'année financière précédente.

Aux termes du paragraphe 4(1) de la Loi, le Ministre est tenu, sur demande faite par l'investisseur, de donner officiellement son opinion sur deux questions, à savoir si l'investisseur est une "personne non admissible" et si la nouvelle entreprise projetée est ou n'est pas liée à quelque autre entreprise qu'exploite déjà l'investisseur au Canada. De telles opinions engagent le Ministre pendant deux ans dans la mesure où tous les faits essentiels ont été portés à sa connaissance au moment de la demande et dans la mesure où les faits divulgués restent sensiblement les mêmes.

À la fin de l'année financière 1975-1976, 14 demandes d'opinion en matière d'"admissibilité" étaient en cours d'examen. De plus, on a reçu 12 demandes en 1976-77. De ces 26 demandes, 18 requérants ont été déclarés "personnes admissibles", 2 demandes ont été retirées lorsqu'il fut évident que l'opinion fournie ne serait pas favorable et les 6 autres demandes étaient, le 31 mars 1977, en cours d'examen. En plus desdites demandes, il y a eu 5 autres demandes de renouvellement d'opinion à l'expiration de la période statutaire de deux ans. Toutes ces demandes ont été accueillies favorablement. (L'Appendice E contient la liste des requérants qui, au cours de l'année financière 1976-77, ont sollicité des opinions en matière d'"admissibilité" et dont le Ministre a conclu qu'ils n'étaient pas des "personnes non admissibles".)

Comme on l'a fait remarquer, la Phase II de la Loi afférente aux nouvelles entreprises a été en vigueur au cours de l'année entière, contrairement à ce qui est survenu au cours de l'année financière 1975-76, où elle n'avait été en vigueur que cinq mois et demi. Il s'en est suivi une augmentation du nombre des demandes d'opinion sur la question des "entreprises liées", lequel est passé de 3 à 12. Dans 4 cas, il a été décidé que les nouvelles entreprises étaient liées à une entreprise qu'exploitait déjà l'investisseur. Cinq demandes ont été retirées lorsqu'il fut évident que les nouvelles entreprises n'étaient pas liées; les 3 autres demandes étaient, à la fin de l'année, en cours d'examen.

SURVEILLANCE

Le Ministre est habilité à exiger d'un non-Canadien qu'il dépose l'avis nécessaire lorsque, sans en avoir avisé l'Agence, ce dernier se propose d'effectuer ou a effectué un investissement sujet à l'examen. Au cours de l'année financière 1976-77, l'Agence a procédé à l'examen de 3,034 comptes rendus de presse en plus de renseignements fournis spontanément par des particuliers et par des compagnies au sujet d'acquisitions d'entreprises canadiennes, de fusions de compagnies étrangères et de la création de nouvelles entreprises au Canada. Les renseignements recueillis par les agents de surveillance ont donné lieu à 196 enquêtes. A la suite de ces enquêtes, 14 avis d'acquisition de contrôle et 7 avis de création d'une nouvelle entreprise ont été déposés auprès de l'Agence.

On peut déduire, du nombre relativement peu important des investissements sujets à l'examen qui ont été repérés au moyen du processus de surveillance de l'Agence, et au sujet desquels on n'avait déposé aucun avis, que peu d'investisseurs non-canadiens omettent de se conformer aux exigences de la Loi.

EXECUTION

Les principales caractéristiques d'une demande d'investissement qui sont prises en considération, au moment d'établir les avantages qu'elle présente pour le Canada, figurent dans les plans et dans les engagements du requérant. Les engagements sont habituellement plus formels et plus précis que les plans et il est donc plus facile de veiller à leur exécution. Bien que les requérants ne soient pas tenus de souscrire à des engagements formels, on les encourage à le faire dans tous les cas où il est possible de le faire.

Il existe un système de surveillance de l'exécution, par l'investisseur, de tous les plans et engagements. Dans chaque cas, la surveillance s'effectue périodiquement, habituellement chaque année, compte tenu de la nature et de la teneur des plans et des engagements. La plupart des engagements s'étendent sur un certain nombre d'années et le processus de surveillance se poursuit, certes, tout au long de cette période. Jusqu'à maintenant, la très grande majorité des plans et des engagements ont été respectés.

La Loi prévoit que le Ministre peut entamer des poursuites judiciaires dans le cas où l'investisseur ne se conforme pas aux modalités de son investissement qui figurent dans sa demande et (ou) dans ses plans et engagements. A la fin de l'année financière qui fait l'objet du présent rapport, l'on n'avait pas encore eu recours à de telles mesures.

CONSULTATIONS AVEC LES MINISTÈRES FÉDÉRAUX ET AVEC LES PROVINCES

La compatibilité d'une demande avec les politiques industrielles et économiques des gouvernements fédéral et provinciaux constitue l'un des éléments de l'investissement projeté qui doit être évalué au moment où l'on procède à l'examen en vertu de la Loi. Afin de s'assurer que l'on répond à ce critère, l'Agence a mis sur pied un système de consultation des provinces et des ministères et agences du gouvernement fédéral. Ce système continue de fonctionner efficacement.

INITIATIVES EN MATIÈRE DE RELATIONS AVEC LE PUBLIC

On a pris par le passé, un certain nombre de mesures visant à mieux renseigner le public et les investisseurs sur les objectifs de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Au cours de l'année, les fonctionnaires de l'Agence ont participé à différents colloques tenus aussi bien à l'étranger qu'au Canada dans le but d'expliquer la portée et l'application de la Loi. L'Agence a entrepris la publication d'une série intitulée Cahiers de l'Agence; le premier numéro a paru en février 1977. Ces publications ont pour objet d'informer le lecteur et d'encourager la discussion des questions afférentes à l'investissement étranger au Canada. Vers la fin de l'année qui fait l'objet du présent rapport, on a commencé à travailler à la préparation d'une revue trimestrielle dont le premier numéro a été publié à l'automne de 1977. Cette publication contiendra des articles de provenance gouvernementale ou autre ainsi que des articles rédigés par des fonctionnaires de l'Agence. Elle vise à renseigner les investisseurs étrangers sur les modifications d'ordre législatif qui les intéressent et sur les perspectives d'investissement au Canada. La publication de ce magazine est placée sous la responsabilité de la Direction de la recherche et de l'analyse.

ADMINISTRATION

Au cours de l'année financière 1976-77, l'Agence, à qui l'on avait alloué \$4,021,000 et 151 années-hommes, a dépensé environ \$3,219,000 et 123 années-hommes, contre \$3,200,711 et 132 années-hommes au cours de l'année financière 1975-76. Une amélioration des procédures administratives a permis à l'Agence de s'acquitter d'une charge de travail beaucoup plus importante et ce, en dépit d'une réduction de son personnel.

Conformément à la première partie de la Résolution sur les langues officielles, des 151 années-hommes affectées à l'Agence, il y avait 74 postes désignés bilingues. Au 31 mars 1977, des 123 employés de l'Agence, 49 étaient bilingues.

L'Agence a procédé à la mise en application intégrale de la politique du Conseil du Trésor afférente aux "instruments de travail", politique énoncée dans la circulaire 1975-113 du Conseil du Trésor. L'Agence comporte deux unités dont la langue de travail est le français.

CHAPITRE QUATRE

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE AU CANADA

L'effet de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger sur l'entrée des capitaux étrangers au Canada a fait l'objet d'une analyse au Chapitre 5 du Rapport annuel 1975-76. Le présent chapitre a pour objet d'approfondir cette analyse; il étudie également dans quelle mesure les capitaux étrangers contribuent à satisfaire les besoins du Canada en matière d'investissements et ce, à la lumière de trois critères:

- (a) Le niveau de formation brute de capital fixe (dépenses en immobilisations) au Canada par rapport aux dimensions de l'économie canadienne;
- (b) Les principales sources de capitaux d'investissement, dont l'épargne étrangère, qui financent la formation brute de capital fixe au Canada; et
- (c) La nature et la composition de l'épargne étrangère à long terme.

En dernier lieu, le présent chapitre étudiera l'influence de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger sur les diverses composantes de l'épargne, dont l'épargne étrangère, en vue de déterminer dans quelle mesure la formation brute de capital fixe au Canada subit les effets de cette Loi et quels sont les paramètres de ces effets.

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

Le Canada a toujours connu un niveau raisonnablement élevé de formation de capital fixe, comme en témoigne le tableau de la page suivante. La formation brute de capital fixe représente généralement de 22 à 23 p. 100 du produit national brut du Canada. A titre de comparaison, elle s'est établie en moyenne, ces dernières années, aux environs de 18 p. 100 du PNB aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, de 25 p. 100 en Allemagne et en France, et de 33 p. 100 au Japon.

La formation brute de capital fixe comprend (1) les dépenses publiques au titre des écoles, hôpitaux, routes etc. (infrastructure sociale), (2) les investissements dans le secteur du logement, et (3) les investissements en construction non résidentielle et les investissements en machines et en matériel (dépenses en immobilisations des entreprises).

TABLEAU 1
FORMATION DE CAPITAL AU CANADA

<u>Période</u>	<u>Produit national brut (PNB)</u> (en milliards de \$)	<u>Formation brute de capital fixe (FBCF)</u> (en milliards de \$)	<u>FBCF exprimée en pourcentage du PNB</u>
1961-65 (moyenne)	46.8	10.2	21.9
1966-70 (moyenne)	73.3	16.4	22.4
1971	94.4	20.8	22.0
1972	105.2	23.0	21.9
1973	123.6	27.8	22.5
1974	147.2	34.3	23.3
1975	165.4	40.1	24.2
1976	190.0	44.3	23.3

Source: Comptes nationaux des revenus et des dépenses, Statistique Canada

La position relative de ces trois principales composantes est restée, d'année en année, assez constante, les dépenses en immobilisations des entreprises représentant à peu près 60 p. 100 de la formation totale du capital fixe au Canada.

SOURCES DE CAPITAUX D'INVESTISSEMENT

La formation brute de capital fixe est financée par l'épargne provenant, sous diverses formes, de nombreuses sources. Avec le temps, les contributions relatives des principales sources d'épargne ont subi de profonds changements.

L'épargne personnelle a pris un essor spectaculaire au cours de cette décennie. Elle représentait plus de 29 p. 100 de l'épargne totale en 1976, contre 16 p. 100 au cours de la période quinquennale se terminant en 1970 et 14 p. 100 au cours de la première moitié de la décennie 60. Il est difficile de déterminer avec certitude et précision les causes de cette forte hausse. Le principal facteur réside probablement dans le désir, en période inflationniste, de protéger le pouvoir d'achat de l'épargne. Nul doute que les encouragements d'ordre fiscal, tels que la déductibilité, jusqu'à concurrence de \$1,000, des intérêts et des dividendes du revenu imposable, le régime enregistré d'épargne-logement et l'attrait grandissant des régimes enregistrés d'épargne-retraite ont également contribué à cette hausse.

TABLEAU II
PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'ÉPARGNE
(exprimées en pourcentage du total)*

<u>Période</u>	<u>Épargne personnelle</u>	<u>Administrations publiques et bénéfiques non reversés des entreprises publiques</u>	<u>Bénéfices non répartis des entreprises</u>	<u>Provisions pour consommation de capital</u>	<u>Épargne des non-résidents</u>
1961-65	14.2	10.2	17.4	52.5	6.7
1966-70	15.9	17.2	17.0	49.3	2.7
1971	17.3	13.4	17.0	51.7	-0.9
1972	21.4	11.9	18.6	49.0	2.8
1973	24.5	13.7	23.7	45.3	0.8
1974	25.2	16.7	22.9	41.5	5.4
1975	30.6	0.1	19.5	44.7	13.2
1976	29.4	1.4	16.9	44.3	10.4

Remarque: Le total n'atteint pas 100 p. 100, étant donné que toutes les composantes ne figurent pas au tableau.

Source: Comptes nationaux des revenus et des dépenses, Statistique Canada

Cette poussée de l'épargne personnelle qu'a connue le Canada au cours des dernières années s'est produite dans la plupart des autres pays industrialisés. Par exemple, la contribution de l'épargne personnelle à l'épargne totale des États-Unis, contribution relativement plus élevée qu'au Canada, a également augmenté de façon sensible: de 25 p. 100 de l'épargne totale en 1961, elle est passée à 35 p. 100 en 1976.

L'épargne de l'administration publique, à savoir la différence entre le total des recettes et le total des dépenses courantes effectuées par tous les niveaux de gouvernement, n'a pas suivi une courbe régulière d'année en année. L'épargne de l'administration publique a fluctué entre 10 et 17 p. 100 de l'épargne totale jusqu'en 1974. En 1975 et 1976 elle est cependant tombée à un niveau très bas. Ce changement reflète l'effet, sur les recettes et les dépenses publiques, des mesures fiscales destinées à stimuler une économie stagnante, ainsi que l'effet automatique d'un niveau insuffisant d'activité économique sur le système fiscal et sur l'assurance-chômage.

L'épargne des entreprises est composée des bénéfices non répartis des sociétés ainsi que des provisions pour consommation de capital. La contribution représentée par les bénéfices non répartis des entreprises a été relativement constante; elle représentait de 17 à 19 p. 100 de l'épargne totale durant toute la période allant de 1961 à 1976, à l'exception de 1973 et de 1974.

Les provisions pour consommation de capital constituent l'élément le plus important, non seulement de l'épargne des entreprises mais encore de l'épargne totale. Par le passé, elles étaient souvent égales à la somme des deux autres principales composantes, à savoir l'épargne personnelle et les bénéfices non répartis des entreprises. Cependant, au cours de ces dernières années, la contribution relative des provisions pour consommation de capital a décliné, par suite tant de la croissance rapide de l'épargne personnelle que des effets de l'inflation. Les provisions pour consommation de capital étant calculées en fonction du coût historique des éléments de l'actif en cause, il se trouve qu'en période de hausse rapide des prix, l'épargne réalisée par les entreprises par le biais des provisions pour consommation de capital accuse un décalage de plus en plus marqué par rapport à la somme requise pour remplacer ces éléments de l'actif aux prix du marché. Ce décalage doit donc être comblé par d'autres formes d'épargne.

La contribution de l'épargne des non-résidents ne suit aucune courbe déterminée. En 1975, elle a enregistré une hausse brusque pour s'établir à 13 p. 100 de l'épargne totale et pour se maintenir à un niveau élevé en 1976. A aucun moment depuis 1959-60, l'épargne des non-résidents n'a contribué pour une part aussi substantielle à l'épargne totale.

NATURE ET COMPOSITION DE L'EPARGNE ETRANGERE A LONG TERME

Il ressort du tableau II que l'épargne intérieure fournissait 87 p. 100 de toute l'épargne requise pour financer la formation brute de capital fixe en 1975 et quelque 90 p. 100 de l'épargne requise en 1976. Le reste, soit 13 p. 100 en 1975 et 10 p. 100 en 1976, provenait de l'épargne étrangère. Dans le cadre des comptes nationaux, l'épargne des non-résidents provient des flux de capitaux à court terme et à long terme. Cependant, le flux des capitaux à court terme (bien qu'en 1976, il ait atteint la somme considérable de \$2.7 milliards) n'est pas pris en considération dans cette étude étant donné que ces capitaux ne contribuent pas directement à la formation brute de capital fixe. Normalement, la formation de capital fixe est financée par le flux des capitaux à long terme.

Les deux principales composantes de l'épargne à long terme des non-résidents sont, en premier lieu, les investissements directs et, en second lieu, les placements en valeurs de portefeuille.

L'investissement direct consiste en actions et en obligations à long terme représentant l'investissement des non-résidents dans des entreprises canadiennes sur lesquelles ils exercent un contrôle. Les placements en portefeuille représentent les investissements effectués par des non-résidents au Canada sous forme d'actions et d'obligations. Ces instruments de financement ne comportent pas nécessairement la prise de contrôle de l'entreprise. La plus grande partie des placements en portefeuille consiste en acquisitions, par des non-résidents, d'obligations canadiennes émises par les gouvernements provinciaux et municipaux, par leurs organismes et par les entreprises canadiennes. Il ressort du tableau III que les placements en portefeuille ont connu une croissance rapide en 1975 et en 1976. Par contre, le solde des investissements directs s'est avéré négatif (- \$395 millions) en 1976 pour des causes dont on trouve l'explication ci-dessous.

TABLEAU III

INVESTISSEMENT A LONG TERME DES NON-RESIDENTS AU CANADA
(en millions de dollars)

<u>Période</u>	<u>Investissements directs</u>	<u>Placements en portefeuille</u>
1961-65 (moyenne)	430	497
1966-70 (moyenne)	739	1,072
1971	925	108
1972	620	1,352
1973	750	592
1974	725	1,726
1975	630	4,766
1976	-395	8,588

Source: Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux, Statistique Canada

Un certain nombre de facteurs ont contribué à modifier profondément, en 1975 et en 1976, le rapport entre les investissements directs et les placements en portefeuille. On a assisté, au cours de ces deux années, à un accroissement considérable des emprunts effectués sur les marchés de capitaux étrangers par les gouvernements provinciaux et municipaux ainsi que par les entreprises publiques qui relèvent de leur juridiction. De la même manière, les emprunts des corporations à l'étranger ont augmenté considérablement. La levée, en juin 1975, de la retenue fiscale sur les intérêts versés aux non-résidents a éliminé un obstacle qui gênait les emprunts à l'étranger. Par surcroît, le très grand écart qui, durant toute cette période, séparait les taux d'intérêt pratiqués au Canada et les taux en vigueur à l'étranger a encouragé l'emprunt auprès des non-résidents plutôt que des sources canadiennes de capitaux. Tous ces facteurs ont contribué à un accroissement important de l'entrée des capitaux de non-résidents, sous forme de placements en valeurs de portefeuille.

Les entrées d'investissements directs des non-résidents eussent-elles été constantes, la position relative des investissements directs, par rapport au total de l'épargne des non-résidents, aurait quand même décliné, par suite de l'accroissement considérable des placements en portefeuille des non-résidents en 1975 et en 1976. Toutefois, les données montrent une baisse marquée des entrées d'investissements directs des non-résidents au cours de 1976. Il y a lieu cependant de souligner que les chiffres du tableau III sont des chiffres nets, en ce sens qu'ils représentent la différence entre les entrées brutes de capitaux d'investissement et les désinvestissements de la part des non-résidents, par exemple la vente, par des non-résidents, d'actifs canadiens à des Canadiens. On a relevé dans la catégorie des investissements directs un certain nombre de transactions importantes et non répétitives de ce genre en 1975 et en 1976. A titre d'exemple, citons l'acquisition par Pétro Canada de tous les actifs détenus en Alberta par Atlantic Richfield, à un prix estimé à \$340 millions. On estime que les transactions spéciales de ce genre ont donné lieu, en 1976 seulement, à une sortie d'environ \$725 millions. Si, par conséquent, les chiffres étaient rajustés de façon à exclure les opérations "anormales" de ce genre, ils feraient ressortir en 1976 une entrée de quelque \$330 millions sous forme de capitaux d'investissement direct de non-résidents, plutôt que la sortie enregistrée de \$395 millions.

Quoi qu'il en soit, l'entrée d'investissements directs de non-résidents au Canada a été bien inférieure en 1976 à ce qu'elle avait été en 1974 et en 1975. On ne sait pas encore exactement pourquoi l'entrée nette des investissements directs a accusé une telle baisse en 1976. Il est cependant évident que les méthodes de financement des investissements ont subi un profond changement chez les firmes sous contrôle étranger. L'entrée des fonds recueillis au moyen de la vente à l'étranger de nouvelles émissions brutes d'obligations d'entreprises privées est passée de \$448 millions en 1974 à plus de \$1 milliard en 1975 et à \$3.2 milliards en 1976, dont la plus grande partie pour le compte d'entreprises canadiennes sous contrôle étranger. Il semble que la tendance soit passée de l'emprunt interne entre compagnies-mères et filiales à l'emprunt sur les marchés de capitaux. Etant donné que les prêts consentis par les compagnies-mères non résidentes à leurs filiales canadiennes sont considérés, aux fins de la balance des paiements, comme des investissements directs alors que les emprunts sur les marchés de capitaux sont classifiés comme placements en portefeuille de l'étranger, cette tendance contribue de plus en plus à réduire l'importance relative des entrées d'investissements directs. En tout état de cause, les flux d'investissement direct étranger n'ont jamais constitué qu'une partie mineure du total de l'épargne qui finance la formation de capital au Canada, ainsi qu'en témoigne le tableau de la page suivante.

TABLEAU IV

CONTRIBUTION DES INVESTISSEMENTS DIRECTS A LA
FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE AU CANADA

<u>Période</u>	<u>Formation brute de capital fixe (FBCF) (en millions de \$)</u>	<u>Investissements directs de l'étranger (IDE) au Canada (en millions de \$)</u>	<u>IDE exprimés en pourcentage de la FBCF</u>
1961-65 (moyenne)	10,234	430	4.2
1966-70 (moyenne)	16,398	739	4.5
1971	20,800	925	4.4
1972	23,051	620	2.7
1973	27,848	750	2.7
1974	34,260	725	2.1
1975	40,120	630	1.6
1976	43,309	-395	s.o.
1961-76 (moyenne)	20,162	569	2.8

Source: Comptes nationaux des revenus et des dépenses, Statistique Canada

REPERCUSSIONS DE LA LOI SUR L'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ETRANGER SUR
L'EPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS

Les répercussions de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger sur l'épargne et les investissements sont bien complexes et ne se prêtent guère à un calcul quantitatif, dans le cadre des comptes nationaux ou de la balance des paiements. La Loi s'applique à la plupart des investissements ayant pour objet l'acquisition, par des non-Canadiens, du contrôle d'entreprises canadiennes, ainsi qu'à tous les investissements ayant pour objet la création d'une nouvelle entreprise par des non-Canadiens qui n'exploitent pas déjà une entreprise au Canada ou qui n'exploitent au Canada aucune entreprise à laquelle la nouvelle entreprise est ou serait liée. Dans la mesure où ces investissements donnent lieu à une entrée de capitaux à long terme provenant d'autres pays, ils sont compris dans les investissements directs étrangers qui figurent au compte de la balance des paiements. Cependant, il n'est pas rare qu'une partie des capitaux investis par un non-Canadien provienne du Canada, soit au moyen de bénéfices non répartis d'une société, soit au moyen de provisions pour consommation de capital, dans le cas où le non-Canadien exploite déjà une entreprise canadienne. Dans de tels cas, les investissements en cause ne figurent pas au titre des investissements directs. Par ailleurs, les flux d'investissement direct comprennent des capitaux transférés au Canada par des entreprises situées à l'étranger en vue

de l'expansion de leurs activités actuelles ou d'un investissement dans des activités nouvelles mais connexes. Les investissements de ce type ne sont pas assujettis à l'examen prévu par la Loi. Il s'ensuit que les investissements soumis à la Loi sur l'examen de l'investissement étranger ne donnent pas tous lieu à des entrées de capitaux étrangers d'investissement direct et qu'à l'inverse, les investissements directs étrangers au Canada ne sont pas tous assujettis à l'examen prévu par la Loi. Il semble que la Loi n'ait qu'un effet limité, quoique impossible à mesurer, sur les flux de capitaux étrangers. Les données (indirectes) dont on dispose n'indiquent pas qu'elle a eu ou qu'elle a actuellement un effet négatif réel.

CONCLUSION

Au cours de ces dernières années, la formation brute de capital fixe a maintenu un rythme vigoureux au Canada et elle soutient convenablement la comparaison avec un grand nombre de nos principaux partenaires commerciaux. La formation brute de capital fixe est financée, au Canada, en grande partie (90 p. 100) par l'épargne intérieure, en particulier l'épargne des entreprises et l'épargne personnelle. L'épargne étrangère, malgré un accroissement en importance au cours de ces dernières années, ne représente toujours qu'une partie mineure (13 p. 100 en 1975 et 10 p. 100 en 1976) de l'épargne totale destinée à financer les dépenses en immobilisations au Canada. La composition de l'épargne étrangère a subi un changement radical depuis 1974. Les placements en valeurs de portefeuille (qui ne comportent pas la prise de contrôle de l'entreprise et, par conséquent, qui ne sont pas sujets à examen) effectués par les non-résidents ont assumé un rôle bien plus important; la valeur relative des entrées d'investissements directs étrangers a, de ce fait, diminué. Au cours de ces dernières années, les investissements directs étrangers au Canada ont représenté moins de 3 p. 100 de l'épargne totale requise pour financer la formation de capital. On ne peut mesurer en termes quantitatifs l'effet de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger sur le niveau de l'investissement direct étranger au Canada mais rien n'indique que cet effet soit bien important; sous le rapport de l'investissement total au Canada, l'effet de la Loi est négligeable.

**TABLEAUX
STATISTIQUES**

TABLEAU I
RESULTAT OU ETAT DU DOSSIER DES DEMANDES

	Acquisitions de contrôle			Nouvelles entreprises			Toutes les demandes		
	75/76	76/77	Total ¹	75/76	76/77	Total ²	75/76	76/77	Total ¹
Demands reçues:	189	189	608	66	265	331	255	454	939
Retirées avant la certification	10	12	29	3	19	22	13	31	51
Retournées pour cause de non- assujettissement à l'examen	27	7	90	4	14	18	31	21	108
Décisions sur l'assujettissement à l'examen non rendues en fin d'année	25	9	9	33	27	27	58	36	36
Demands non certifiées, reportées de l'année précédente	17	25	-	-	33	-	17	58	-
Demands certifiées sujettes à examen au cours de l'année financière	144	186	480	26	238	264	170	424	744
Demands non réglées, reportées de l'année précédente	58	49	-	-	20	-	58	69	-
Demands réglées au cours de l'année financière:	153	191	436	6	207	213	159	398	649
Autorisées	110	153	326	4	166	170	114	319	496
Refusées	22	19	53	-	14	14	22	33	67
Retirées après certification mais avant décision du gouverneur en conseil	21	19	57	2	27	29	23	46	86
Demands en cours d'appréciation à la fin de l'année	49	44	44	20	51	51	69	95	95

¹ du 9 avril 1974 au 31 mars 1977

² du 15 octobre 1975 au 31 mars 1977

TABLEAU II
 DEMANDES D'ACQUISITION SUJETTES A EXAMEN
 ACTIF DES ENTREPRISES VISEES SELON QU'ELLES SONT SOUS
 CONTROLE CANADIEN OU ETRANGER

Actif (\$000,000)	Total des entreprises visées				Entreprises visées sous contrôle canadien				Entreprises visées sous contrôle étranger			
	Nombre de demandes		Actif (\$000,000)		Nombre de demandes		Actif (\$000,000)		Nombre de demandes		Actif (\$000,000)	
	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77
Moins de 0.5	24	36	9.9	8.0	20	18	20.2	3.7	4	18	12.9	4.3
0.5 - 1	29	41	23.0	32.8	15	19	15.5	15.5	14	22	17.3	17.3
1.1 - 2	32	37	47.4	58.6	13	9	18.7	13.7	19	28	28.7	44.9
2.1 - 5	27	35	87.7	104.9	11	13	34.2	33.9	16	22	53.3	71.0
5.1 - 10	21	15	156.7	104.2	6	5	41.5	33.2	15	10	115.2	71.0
10.1 - 25	7	11	116.7	177.9	3	4	124.9	149.5	4	7	220.8	634.7
Plus de 25	4	11	229.0	606.3	1	2			3	9		
TOTAL	144	186	670.4	1,092.7	69	70	239.5	249.5	75	116	430.9	843.2
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77
Moins de 0.5	13.9	23.1	1.2	1.0	26.1	31.4	8.4	2.3	2.7	18.1	3.0	0.7
0.5 - 1	22.9	18.3	3.7	2.7	24.6	21.4	5.4	5.4	21.3	16.4	1.9	1.9
1.1 - 2	22.2	19.9	7.1	5.4	18.8	12.9	7.8	5.5	25.4	24.1	6.7	5.3
2.1 - 5	18.7	18.8	13.1	9.6	15.9	18.6	14.3	13.6	21.3	19.0	12.4	8.4
5.1 - 10	14.6	8.1	23.4	9.5	8.7	7.1	17.3	13.3	20.0	8.6	26.7	8.4
10.1 - 25	4.9	5.9	17.4	16.3	4.4	5.7	52.2	59.9	5.3	6.0	51.2	75.3
Plus de 25	2.8	5.9	34.1	55.5	1.5	2.9			4.0	7.8		
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

TABLEAU III
 DEMANDES D'ACQUISITION SUJETTES A EXAMEN
 EFFECTIF DES ENTREPRISES VISEES SELON QU'ELLES SONT SOUS
 CONTROLE CANADIEN OU ETRANGER

Effectif	Total des entreprises visées				Entreprises visées sous contrôle canadien				Entreprises visées sous contrôle étranger			
	Nombre de demandes		Effectif		Nombre de demandes		Effectif		Nombre de demandes		Effectif	
	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77
0- 25	70	93	819	1,046	38	43	479	431	32	50	340	615
26- 50	27	24	1,008	926	14	5	496	201	13	19	512	725
51- 75	14	22	836	1,382	7	6	583	387	7	16	585	995
76- 100	4	10	332	880	2	5		450	2	5		430
101- 300	18	24	3,473	3,686	7	9	2,092	3,041	11	15	5,053	20,473
301-1,000	8	6	3,672	2,756	1	1			7	5		
Plus de 1,000	3	7	4,634	17,072	-	1	-	-	3	6	4,634	
TOTAL	144	186	14,774	27,748	69	70	3,650	4,510	75	116	11,124	23,238
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77
0- 25	48.6	50.0	5.5	3.8	55.1	61.5	13.1	9.5	42.7	43.1	3.0	2.6
26- 50	18.7	12.9	6.8	3.3	20.3	7.1	13.6	4.6	17.3	16.4	4.6	3.1
51- 75	9.7	11.8	5.7	5.0	10.1	8.6	16.0	8.6	9.3	13.8	5.3	4.3
76- 100	2.8	5.4	2.2	3.2	2.9	7.1		10.0	2.7	4.3		1.9
101- 300	12.5	12.9	23.5	13.3	10.1	12.9	57.3	67.3	14.7	12.9	45.4	88.1
301-1,000	5.6	3.2	24.9	9.9	1.5	1.4			9.3	4.3		
Plus de 1,000	2.1	3.8	31.4	61.5	-	1.4	-	-	4.0	5.2	41.7	
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

TABLEAU IV
DEMANDES D'ACQUISITION SUJETTES A EXAMEN
SECTEUR INDUSTRIEL PRINCIPAL DES ENTREPRISES VISEES

Secteur industriel	Nombre de demandes		Actif des entreprises visées (\$000)		Actif moyen des entreprises visées (\$000)		Répartition selon le nombre de demandes %		Répartition selon l'actif des entreprises visées %	
	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77
Mines, combustibles minéraux et services connexes	14	10	c	167,838	c	16,784	9.7	5.4	c	15.4
Autres industries du secteur primaire	2	3	c	10,996	c	3,665	1.4	1.6	c	1.0
Fabrication	75	98	353,581	499,207	4,714	5,094	52.1	52.7	52.7	45.7
Construction	4	-	12,882	-	3,221	-	2.8	-	1.9	-
Transports, communications et autres services publics	5	9	3,665	79,388	733	8,821	3.5	4.8	0.6	7.3
Commerce (gros et détail)	29	47	84,309	256,131	2,907	5,450	20.1	25.3	12.6	23.4
Finance, assurances et immobilier	10	9	112,226	59,843	11,223	6,649	6.9	4.8	16.7	5.4
Services communautaires, commerciaux et particuliers	5	10	13,312	19,264	2,662	1,926	3.5	5.4	2.0	1.8
TOTAL	144	186	670,441	1,092,667	4,656	5,875	100.0	100.0	100.0	100.0
<u>SOMMAIRE</u>										
Primaire	16	13	90,466	178,834	5,654	13,756	11.1	7.0	13.5	16.4
Fabrication	75	98	353,581	499,207	4,714	5,094	52.1	52.7	52.7	45.7
Services	53	75	226,394	414,626	4,272	5,528	36.8	40.3	33.8	37.9

(c) La valeur de l'actif a été omise afin d'en protéger le caractère confidentiel.

TABLEAU V
DEMANDES D'ACQUISITION SUJETTES A EXAMEN
CATEGORIE PRINCIPALE DE FABRICATION DES ENTREPRISES VISEES

Catégorie de fabrication	Nombre de demandes		Actif des entreprises visées (\$000)		Actif moyen des entreprises visées (\$000)		Répartition selon le nombre de demandes %		Répartition selon l'actif des entreprises visées %	
	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77
Aliments et boissons	7	12	13,703	45,217	1,958	3,768	9.3	12.2	3.9	9.1
Produits du tabac	1	-	c	-	c	-	1.3	-	c	-
Produits en caoutchouc et en plastique	2	4	c	6,694	c	1,674	2.7	4.1	c	1.3
Cuir	1	1	c	c	c	c	1.3	1.0	c	c
Textiles	-	3	-	c	-	c	-	3.1	-	c
Bonneterie	1	-	c	-	c	-	1.3	-	c	-
Vêtements	2	1	c	c	c	c	2.6	1.0	c	c
Bois	5	3	9,432	21,003	1,886	7,001	6.7	3.1	2.7	4.2
Meubles et articles d'ameublement	4	2	4,581	c	1,145	c	5.3	2.0	1.3	c
Papier et activités connexes	1	1	c	c	c	c	1.3	1.0	c	c
Impression, édition et activités connexes	3	1	3,236	c	1,079	c	4.0	1.0	0.9	c
Première transformation de métaux	5	5	60,308	c	12,061	c	6.7	5.1	17.1	c
Fabrication de produits métalliques	7	11	12,046	36,389	1,721	3,308	9.3	11.2	3.4	7.3
Machines	10	5	78,127	63,704	7,813	12,741	13.4	5.1	22.1	12.8
Matériel de transport	5	3	14,352	5,674	2,870	1,891	6.7	3.0	4.1	1.1
Produits électriques	8	10	76,102	72,151	9,513	7,215	10.7	10.2	21.5	14.5
Produits minéraux non métalliques	2	9	c	87,412	c	9,712	2.7	9.2	c	17.5
Produits du pétrole et du charbon	-	3	-	c	-	c	-	3.1	-	c
Produits chimiques	6	16	14,905	39,351	2,484	2,459	8.0	16.4	4.2	7.9
Divers	5	8	8,331	14,705	1,666	1,838	6.7	8.2	2.4	2.9
TOTAL	75	98	353,581	499,207	4,714	5,094	100.0	100.0	100.0	100.0

(c) La valeur de l'actif a été omise afin d'en protéger le caractère confidentiel

TABLEAU VI
 DEMANDES D'ACQUISITION SUJETTES A EXAMEN
 PROVINCE OU EST SITUE L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL DES ENTREPRISES VISEES

Région	Nombre de demandes		Actif des entreprises visées (\$000)		Répartition selon le nombre de demandes %		Répartition selon l'actif des entreprises visées %	
	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77
	Provinces de l'Atlantique	6	3	27,814	4,388	4.2	1.6	4.2
Terre-Neuve	1	1	c	c	0.7	0.5	c	c
Ile-du-Prince-Edouard	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Ecosse	-	2	-	c	-	1.1	-	c
Nouveau-Brunswick	5	-	c	-	3.5	-	c	-
Québec	27	38	163,795	353,224	18.7	20.4	24.4	32.4
Ontario	71	105	266,344	465,880	49.3	56.5	39.7	42.6
Provinces de l'Ouest	40	40	212,488	269,175	27.8	21.5	31.7	24.6
Manitoba	5	7	80,050	22,405	3.5	3.7	12.0	2.0
Saskatchewan	2	1			1.4	0.5		
Alberta	17	20	88,708	129,768	11.8	10.8	13.2	11.9
Colombie-Britannique	16	12	43,730	117,002	11.1	6.5	6.5	10.7
T.N.-O. et Yukon	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	144	186	670,441	1,092,667	100.0	100.0	100.0	100.0

(c) La valeur de l'actif a été omise afin d'en protéger le caractère confidentiel.

TABLEAU VII
 DEMANDES D'ACQUISITION SUJETTES A EXAMEN
 PAYS OU SE SITUE EN APPARENCE LE CONTROLE DES REQUERANTS

Pays où se situe en apparence le contrôle	Nombre de demandes		Actif des entreprises visées (\$000)		Répartition selon le nombre de demandes %		Répartition selon l'actif des entreprises visées %	
	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77
Etats-Unis	97	120	465,689	706,320	67.3	64.5	69.5	64.6
Europe	43	62	198,150	380,728	29.9	33.3	29.5	34.9
Allemagne de l'Ouest	2	10	c	37,976	1.4	5.4	c	3.5
Belgique	2	-	c	-	1.4	-	c	-
France	6	5	c	18,005	4.1	2.7	c	1.6
Italie	2	1	c	c	1.4	0.5	c	c
Liechtenstein	1	-	c	-	0.7	-	c	-
Luxembourg	1	2	c	c	0.7	1.1	c	c
Norvège	1	-	c	-	0.7	-	c	-
Pays-Bas	5	-	20,201	-	3.5	-	3.0	-
Royaume-Uni	17	29	51,994	194,821	11.8	15.6	7.7	17.8
Suède	2	9	c	25,193	1.4	4.8	c	2.3
Suisse	4	6	5,152	90,338	2.8	3.2	0.8	8.3
Autres pays	4	4	6,602	5,619	2.8	2.2	1.0	0.5
Bermudes	1	1	c	c	0.7	0.5	c	c
Japon	2	2	c	c	1.4	1.2	c	c
Liban	-	1	-	c	-	0.5	-	c
Mexique	1	-	c	-	0.7	-	c	-
TOTAL	144	186	670,441	1,092,667	100.0	100.0	100.0	100.0

(c) La valeur de l'actif a été omise afin d'en protéger le caractère confidentiel

TABLEAU VIII
 DEMANDES D'ACQUISITION SUJETTES A EXAMEN
 PROVINCE OU SE SITUE L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL DES ENTREPRISES VISEES
 ET PAYS OU SE SITUE EN APPARENCE LE CONTROLE DES REQUERANTS

Région	Requérants américains				Requérants européens				Autres réquérants			
	Nombre		Répartition des demandes %		Nombre		Répartition des demandes %		Nombre		Répartition des demandes %	
	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77
Provinces de l'Atlantique	3	3	3.1	2.5	2	-	4.7	-	1	-	25.0	-
Terre-Neuve	-	1	-	0.8	-	-	-	-	1	-	25.0	-
Ile-du-Prince-Edouard	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Ecosse	-	2	-	1.7	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouveau-Brunswick	3	-	3.1	-	2	-	4.7	-	-	-	-	-
Québec	16	16	16.5	13.3	11	20	25.6	32.3	-	2	-	50.0
Ontario	50	71	51.5	59.2	20	32	46.5	51.6	1	2	25.0	50.0
Provinces de l'Ouest	28	30	28.9	25.0	10	10	23.2	16.1	2	-	50.0	-
Manitoba	4	5	4.1	4.2	1	2	2.3	3.1	-	-	-	-
Saskatchewan	1	1	1.1	0.8	1	-	2.3	-	-	-	-	-
Alberta	12	16	12.4	13.3	3	4	7.0	6.5	2	-	-	-
Colombie-Britannique	11	8	11.3	6.7	5	4	11.6	6.5	-	-	-	-
T.N.-O. et Yukon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	97	120	100.0	100.0	43	62	100.0	100.0	4	4	100.0	100.0

TABLEAU IX
 DEMANDES D'ACQUISITION SUJETTES A EXAMEN
 SECTEUR INDUSTRIEL PRINCIPAL DES ENTREPRISES VISEES ET
 PAYS OU SE SITUE EN APPARENCE LE CONTROLE DES REQUERANTS

Secteur industriel	Requérants américains				Requérants européens				Autres requérants			
	Nombre		Répartition des demandes		Nombre		Répartition des demandes		Nombre		Répartition des demandes	
	75/76	76/77	%		75/76	76/77	%		75/76	76/77	%	
Mines, combustibles minéraux et services connexes	8	4	8.2	3.3	5	6	11.6	9.7	1	-	25.0	-
Autres industries du secteur primaire	2	2	2.1	1.7	-	1	-	1.6	-	-	-	-
Fabrication	58	63	59.8	52.5	17	33	39.5	53.2	-	2	-	50.0
Construction	2	-	2.1	-	2	-	4.7	-	-	-	-	-
Transports, communications et autres services publics	4	9	4.1	7.5	1	-	2.3	-	-	-	-	-
Commerce (gros et détail)	17	30	17.5	25.0	10	15	23.3	24.2	2	2	50.0	50.0
Finance, assurances et immobilier	2	4	2.1	3.3	7	5	16.3	8.1	1	-	25.0	-
Services communautaires, commerciaux et particuliers	4	8	4.1	6.7	1	2	2.3	3.2	-	-	-	-
TOTAL	97	120	100.0	100.0	43	62	100.0	100.0	4	4	100.0	100.0
SOMMAIRE												
Primaire	10	6	10.3	5.0	5	7	11.6	11.3	1	-	25.0	-
Fabrication	58	63	59.8	52.5	17	33	39.5	53.2	-	2	-	50.0
Services	29	51	29.9	42.5	21	22	48.9	35.5	3	2	75.0	50.0

TABLEAU X
 DEMANDES REGLEES D'ACQUISITION
 PAYS OU SE SITUE EN APPARENCE LE CONTROLE DES REQUERANTS ET
 ENTREPRISES VISEES SELON QU'ELLES SONT SOUS CONTROLE CANADIEN OU SOUS CONTROLE ETRANGER

Pays où se situe en apparence le contrôle et résultat de la demande	Total des entreprises visées				Entreprises visées sous contrôle canadien				Entreprises visées sous contrôle étranger			
	Nombre de demandes		Pourcentage		Nombre de demandes		Pourcentage		Nombre de demandes		Pourcentage	
	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77
Autorisation												
Etats-Unis	83	92	75.5	60.1	41	32	69.5	57.1	42	60	82.4	61.8
Europe	23	57	20.9	37.3	16	22	27.1	39.3	7	35	13.7	36.1
Autres pays	4	4	3.6	2.6	2	2	3.4	3.6	2	2	3.9	2.1
TOTAL	110	153	100.0	100.0	59	56	100.0	100.0	51	97	100.0	100.0
Refus												
Etats-Unis	15	12	68.2	63.1	11	6	61.1	54.5	4	6	100.0	75.0
Europe	5	6	22.7	31.6	5	4	27.8	36.4	-	2	-	25.0
Autres pays	2	1	9.1	5.3	2	1	11.1	9.1	-	-	-	-
TOTAL	22	19	100.0	100.0	18	11	100.0	100.0	4	8	100.0	100.0
Désistement												
Etats-Unis	10	14	47.6	73.7	6	6	46.1	54.5	4	8	50.0	100.0
Europe	9	5	42.9	26.3	5	5	38.5	45.5	4	-	50.0	-
Autres pays	2	-	9.5	-	2	-	15.4	-	-	-	-	-
TOTAL	21	19	100.0	100.0	13	11	100.0	100.0	8	8	100.0	100.0
Total des demandes réglées												
Etats-Unis	108	118	70.6	61.8	58	44	64.4	56.4	50	74	79.4	65.5
Europe	37	68	24.2	35.6	26	31	28.9	39.7	11	37	17.4	32.7
Autres pays	8	5	5.2	2.6	6	3	6.7	3.9	2	2	3.2	1.8
TOTAL	153	191	100.0	100.0	90	78	100.0	100.0	63	113	100.0	100.0

TABLEAU XI

DEMANDES D'ACQUISITION SUJETTES A EXAMEN
SECTEUR INDUSTRIEL PRINCIPAL DES ENTREPRISES VISEES ET RESULTAT DE LA DEMANDE

Secteur industriel	Autorisations				Refus				Désistements			
	Nombre de demandes		Pourcentage		Nombre de demandes		Pourcentage		Nombre de demandes		Pourcentage	
	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77	75/76	76/77
Mines, combustibles minéraux et services connexes	12	7	10.9	4.6	2	3	9.1	15.8	3	2	14.3	10.5
Autres industries du secteur primaire	3	2	2.7	1.3	1	-	4.5	-	1	-	4.8	-
Fabrication	50	89	45.5	58.2	11	7	50.0	36.8	5	9	23.8	47.4
Construction	-	2	-	1.3	-	1	-	5.3	1	-	4.8	-
Transports, communications et autres services publics	3	4	2.7	2.6	3	-	13.6	-	1	1	4.8	5.3
Commerce (gros et détail)	29	35	26.4	22.9	4	6	18.2	31.6	5	5	23.8	26.2
Finance, assurances et immobilier	8	8	7.3	5.2	1	-	4.6	-	5	1	23.7	5.3
Services communautaires, commerciaux et particuliers	5	6	4.5	3.9	-	2	-	10.5	-	1	-	5.3
TOTAL	110	153	100.0	100.0	22	19	100.0	100.0	21	19	100.0	100.0
SOMMAIRE												
Primaire	15	9	13.6	5.9	3	3	13.6	15.8	4	2	19.1	10.5
Fabrication	50	89	45.5	58.2	11	7	50.0	36.8	5	9	23.8	47.4
Services	45	55	40.9	35.9	8	9	36.4	47.4	12	8	57.1	42.1

TABLEAU XII

DEMANDES D'ACQUISITION AUTORISEES OU REFUSEES
MOTIF PRINCIPAL POUR LEQUEL LE REQUERANT
ENTENDAIT PROCEDER A CETTE ACQUISITION
ANNEE FINANCIERE 1976-77

<u>Motif principal de l'acquisition projetée</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Pourcentage</u>
Intégration horizontale et expansion	55	49.1
Intégration verticale vers le haut	9	8.0
Intégration verticale vers le bas	7	6.3
Diversification dans de nouveaux secteurs	12	10.7
pénétration sur le marché canadien	20	17.9
Participation accrue dans l'avoir social	9	8.0
TOTAL	112	100.0

TABLEAU XIII

DEMANDES D'ACQUISITION AUTORISEES OU REFUSEES
MOTIF PRINCIPAL POUR LEQUEL L'ENTREPRISE
ETAIT MISE EN VENTE
ANNEE FINANCIERE 1976-77

<u>Motif principal de la vente projetée</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Pourcentage</u>
Précarité financière de l'entreprise	37	33.0
Volonté de la société-mère d'abandonner ce secteur d'activité	21	18.7
Incapacité de trouver des capitaux en vue d'une expansion ou d'assurer la gestion de l'entreprise	15	13.4
Offre d'achat intéressante	13	11.6
Volonté du propriétaire de prendre sa retraite	10	8.9
Volonté, de la compagnie-mère de l'entreprise mise en vente, de réunir des capitaux	7	6.3
Mauvais état de santé du propriétaire	6	5.4
Division de l'actif entre anciens associés	2	1.8
Acquisition de connaissances techniques spécialisées	1	0.9
TOTAL	112	100.0

* Sont exclues de ces données 60 prises de contrôle indirectes (l'acquisition de la compagnie-mère d'une entreprise canadienne) étant donné que les motifs de la transaction ne s'appliquent pas directement à l'entreprise canadienne.

TABLEAU XIV
 NOUVELLES ENTREPRISES SUJETTES A EXAMEN
 INVESTISSEMENT PREVU
 ANNEE FINANCIERE 1976-77

<u>Importance de l'investissement prévu (\$000,000)</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Total des investissements prévus (\$000,000)</u>	<u>Répartition selon le nombre de demandes %</u>	<u>Répartition selon l'investissement prévu %</u>
Moins de 0.5	193	13,778	81.1	3.9
0.5 - 1	20	17,440	8.4	5.0
1.1 - 2	8	13,041	3.4	3.7
2.1 - 5	4	17,100	1.7	4.9
5.1 - 10	4	24,000	1.7	6.8
10.1 - 25	6	81,338	2.5	23.2
Plus de 25	3	184,000	1.2	52.5
TOTAL	238	350,697	100.0	100.0

TABLEAU XV
 NOUVELLES ENTREPRISES SUJETTES A EXAMEN
 EFFECTIF DE PERSONNEL PREVU
 ANNEE FINANCIERE 1976-77

<u>Effectif de personnel prévu</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Effectif de personnel prévu</u>	<u>Répartition selon le nombre de demandes %</u>	<u>Répartition selon l'effectif de personnel prévu %</u>
0 - 25	201	1,295	84.5	21.6
26 - 50	19	662	8.0	11.1
51 - 75	7	455	2.9	7.6
76 - 100	4	346	1.7	5.8
101 - 300	6	c	2.5	c
301 -1,000	-	-	-	-
Plus de 1,000	1	c	0.4	c
TOTAL	238	5,983	100.0	100.0

(c) La valeur de l'effectif de personnel prévu a été omise afin d'en protéger le caractère confidentiel

TABLEAU XVI

NOUVELLES ENTREPRISES SUJETTES A EXAMEN
 SECTEUR INDUSTRIEL PRINCIPAL
 ANNEE FINANCIERE 1976-77

<u>Secteur industriel</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Investissement prévu (\$000)</u>	<u>Moyenne d'investissement prévu (\$000)</u>	<u>Répartition selon le nombre de demandes %</u>	<u>Répartition selon l'investissement prévu %</u>
Mines, combustibles minéraux et services connexes	12	43,745	2,916	5.0	12.5
Autres industries du secteur primaire	3			1.3	
Fabrication	70	211,713	3,024	29.4	60.4
Construction	4	1,025	256	1.7	0.3
Transports, communications et autres services publics	11	295	27	4.6	0.1
Commerce (gros et détail)	98	7,141	73	41.2	2.0
Finance, assurances et immobilier	14	86,778	2,169	5.9	24.7
Services communautaires, commerciaux et particuliers	26			10.9	
TOTAL	238	350,697	1,474	100.0	100.0
<u>SOMMAIRE</u>					
Secteur primaire	15	43,745	2,916	6.3	12.5
Fabrication	70	211,713	3,024	29.4	60.4
Services	153	95,239	622	64.3	27.1

TABLEAU XVII

NOUVELLES ENTREPRISES SUJETTES A EXAMEN
 CATEGORIE PRINCIPALE DE FABRICATION
 ANNEE FINANCIERE 1976-77

Catégorie de fabrication	Nombre de demandes	Investissement prévu (\$000)	Moyenne d'investissement prévu	Répartition selon le nombre de demandes %	Répartition selon l'investissement prévu %
Aliments et boissons	-	-	-	-	-
Produits du tabac	1	c	c	1.4	c
Produits en caoutchouc et en plastique	3	1,243	414	4.3	0.6
Cuir	1	c	c	1.4	c
Textiles	3	2,270	757	4.3	1.1
Bonneterie	-	-	-	-	-
Vêtements	2	c	c	2.9	c
Bois	2	c	c	2.9	c
Meubles et articles d'ameublement	3	636	212	4.3	0.3
Papier et activités connexes	1	c	c	1.4	c
Impression, édition et activités connexes	-	-	-	-	-
Première transformation de métaux	4	78,224	19,556	5.7	36.9
Fabrication de produits métalliques	8	36,141	4,518	11.4	17.1
Machines	6	2,815	469	8.6	1.3
Matériel de transport	2	c	c	2.9	c
Produits électriques	7	13,340	1,906	10.0	6.3
Produits minéraux non métalliques	4	925	231	5.7	0.4
Produits du pétrole et du charbon	-	-	-	-	-
Produits chimiques	7	62,350	8,907	10.0	29.5
Divers produits de fabrication	16	6,121	383	22.8	2.9
TOTAL	70	211,713	3,024	100.0	100.0

(c) La valeur de l'investissement prévu a été omise afin d'en protéger le caractère confidentiel

TABLEAU XVIII

NOUVELLES ENTREPRISES SUJETTES A EXAMEN
 PROVINCE DE L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL
 ANNEE FINANCIERE 1976-77

<u>Région</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Investissement prévu</u> (\$000)	<u>Répartition selon le nombre de demandes</u> %	<u>Répartition selon l'investissement prévu</u> %
Provinces de l'Atlantique	14	10,360	5.9	3.0
Terre-Neuve	2 }	8,485	0.8 }	2.5
Ile-du-Prince-Edouard	7 }		3.0 }	
Nouvelle-Ecosse	4 }	1,875	1.7 }	0.5
Nouveau-Brunswick	1 }		0.4 }	
Québec	45	120,121	18.9	34.2
Ontario	133	108,825	55.9	31.0
Provinces de l'Ouest	46	111,391	19.3	31.8
Manitoba	1 }	84,845	0.4 }	24.2
Saskatchewan	1 }		0.4 }	
Alberta	18 }	26,546	7.6 }	7.6
Colombie-Britannique	26 }		10.9 }	
T.N.-O. et Yukon	-	-	-	-
TOTAL	238	350,697	100.0	100.0

TABLEAU XIX

NOUVELLES ENTREPRISES SUJETTES A EXAMEN
PAYS OU SE SITUE EN APPARENCE LE CONTROLE
ANNEE FINANCIERE 1976-77

<u>Pays où se situe en apparence le contrôle</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Investissement prévu (\$000)</u>	<u>Répartition selon le nombre de demandes %</u>	<u>Répartition selon l'investissement prévu %</u>
Etats-Unis	119	134,529	50.0	38.4
Europe	96	202,120	40.3	57.6
Allemagne de l'Ouest	25	33,866	10.5	9.7
Belgique	1	c	0.4	c
Danemark	8	1,900	3.4	0.5
Espagne	1	c	0.4	c
Finlande	1	c	0.4	c
France	10	15,350	4.2	4.4
Italie	10	17,821	4.2	5.1
Liechtenstein	1	c	0.4	c
Pays-Bas	2	c	0.8	c
Royaume-Uni	25	6,593	10.5	1.9
Suède	5	c	2.1	c
Suisse	7	34,928	3.0	10.0
Autres pays	23	14,048	9.7	4.0
Afrique du Sud	1	c	0.4	c
Antilles néerlandaises	2	c	0.9	c
Australie	3	c	1.3	c
Brésil	1	c	0.4	c
Corée	1	c	0.4	c
Guyane	1	c	0.4	c
Haïti	1	c	0.4	c
Hong Kong	4	974	1.7	0.3
Inde	1	c	0.4	c
Japon	7	c	3.0	c
Yougoslavie	1	c	0.4	c
TOTAL	238	350,697	100.0	100.0

(c) La valeur de l'investissement prévu a été omise afin d'en protéger le caractère confidentiel

TABLEAU XX

NOUVELLES ENTREPRISES SUJETTES A EXAMEN
 PROVINCE OU SE SITUE L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL
 ET PAYS OU SE SITUE EN APPARENCE LE CONTROLE
 ANNEE FINANCIERE 1976-77

Région	Requérants américains		Requérants européens		Autres requérants	
	Nombre de demandes	Répartition des demandes %	Nombre de demandes	Répartition des demandes %	Nombre de demandes	Répartition des demandes %
Provinces de l'Atlantique	2	1.7	10	10.4	2	8.8
Terre-Neuve	-	-	2	2.1	-	-
Ile-du-Prince-Edouard	-	-	6	6.3	1	4.4
Nouvelle-Ecosse	2	1.7	1	1.0	1	4.4
Nouveau-Brunswick	-	-	1	1.0	-	-
Québec	15	12.6	27	28.1	3	13.0
Ontario	77	64.7	46	48.0	10	43.4
Provinces de l'Ouest	25	21.0	13	13.5	8	34.8
Manitoba	1	0.8	-	-	-	-
Saskatchewan	-	-	1	1.0	-	-
Alberta	9	7.6	9	9.4	-	-
Colombie-Britannique	15	12.6	3	3.1	8	34.8
T.N.-O. et Yukon	-	-	-	-	-	-
TOTAL	119	100.0	96	100.0	23	100.0

TABLEAU XXI

NOUVELLES ENTREPRISES SUJETTES A EXAMEN
 SECTEUR INDUSTRIEL PRINCIPAL ET
 PAYS OU SE SITUE EN APPARENCE LE CONTROLE
 ANNEE FINANCIERE 1976-77

<u>Secteur industriel</u>	<u>Requérants américains</u>		<u>Requérants européens</u>		<u>Autres requérants</u>	
	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Répartition des demandes</u> %	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Répartition des demandes</u> %	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Répartition des demandes</u> %
Mines, combustibles minéraux et services connexes	4	3.4	7	7.3	1	4.4
Autres industries du secteur primaire	2	1.7	1	1.0	-	-
Fabrication	28	23.5	36	37.5	6	26.1
Construction	3	2.5	1	1.0	-	-
Transports, communications et autres services publics	7	5.9	3	3.1	1	4.3
Commerce (gros et détail)	51	42.8	38	39.7	9	39.1
Finance, assurances et immobilier	5	4.2	7	7.3	2	8.7
Services communautaires, commerciaux et particuliers	19	16.0	3	3.1	4	17.4
TOTAL	119	100.0	96	100.0	23	100.0
<u>SOMMAIRE</u>						
Secteur primaire	6	5.1	8	8.3	1	4.4
Fabrication	28	23.5	36	37.5	6	26.1
Service	85	71.4	52	54.2	16	69.5

TABLEAU XXII

NOUVELLES ENTREPRISES SUJETTES A EXAMEN
 RESULTAT DES DEMANDES REGLEES ET
 PAYS OU SE SITUE EN APPARENCE LE CONTROLE
 ANNEE FINANCIERE 1976-77

<u>Pays où se situe en apparence le contrôle et résul- tat de la demande</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Pays où se situe en apparence le contrôle et résul- tat de la demande</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Pourcentage</u>
Autorisation			Désistement		
Etats-Unis	71	42.8	Etats-Unis	14	51.9
Europe	73	44.0	Europe	12	44.4
Autres pays	22	13.2	Autres pays	1	3.7
TOTAL	166	100.0	TOTAL	27	100.0
Refus			Total des demandes		
Etats-Unis	9	64.3	Etats-Unis	94	45.4
Europe	4	28.6	Europe	89	43.0
Autres pays	1	7.1	Autres pays	24	11.6
TOTAL	14	100.0	TOTAL	207	100.0

TABLEAU XXIII

NOUVELLES ENTREPRISES SUJETTES A EXAMEN
 RESULTAT DES DEMANDES REGLEES ET SECTEUR INDUSTRIEL PRINCIPAL
 ANNEE FINANCIERE 1976-77

<u>Secteur industriel</u>	<u>Autorisation</u>		<u>Refus</u>		<u>Désistement</u>	
	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Pourcentage</u>
Mines, combustibles minéraux et services connexes	8	4.8	-	-	1	3.7
Autres industries du secteur primaire	-	-	-	-	1	3.7
Fabrication	61	36.8	3	21.4	8	29.7
Construction	2	1.2	1	7.1	-	-
Transports, communications et autres services connexes	8	4.8	2	14.3	1	3.7
Commerce (gros et détail)	61	36.8	5	35.8	9	33.3
Finance, assurances et immobilier	9	5.4	-	-	3	11.1
Services communautaires, commerciaux et particuliers	17	10.2	3	21.4	4	14.8
TOTAL	166	100.0	14	100.0	27	100.0
<u>SOMMAIRE</u>						
Secteur primaire	8	4.8	-	-	2	7.4
Fabrication	61	36.8	3	21.4	8	29.7
Services	97	58.4	11	78.6	17	62.9

TABLEAU XXIV
 NOUVELLES ENTREPRISES SUJETTES A EXAMEN
 DEMANDES AUTORISEES ET REFUSEES
 MOTIF PRINCIPAL DE LA CREATION D'UNE NOUVELLE ENTREPRISE
 ANNEE FINANCIERE 1976-77

<u>Motif principal en vue de la création d'une nouvelle entreprise</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Pourcentage</u>
Entrée au Canada pour la première fois	93	51.7
Entrée sur le marché nord-américain via le Canada pour la première fois	31	17.2
Remplacer le distributeur ou l'agent par une filiale en propriété exclusive	18	10.0
Pénétration du marché canadien maintenant suffisante pour justifier l'implantation de moyens de production	15	8.3
Diversification des secteurs d'activité d'une entreprise sous contrôle étranger, déjà installée au Canada	12	6.7
Garantie d'approvisionnement pour les intrants, laquelle nécessite l'établissement d'une entreprise au Canada	8	4.4
Entreprise de services pour les produits exportés au Canada	3	1.7
TOTAL	180	100.0

APPENDICES

APPENDICE A

ORGANISATION ET PRINCIPAUX FONCTIONNAIRES DE L'AGENCE

30 septembre 1977

Ministre

L'hon. Jack H. Horner

Commissaire

G. Howarth 995-9601

Sous-commissaire

J.J. Tennier 995-9605

Direction de l'évaluation

Sous-commissaire
J.J. Tennier 995-9605

Directeur, Division des industries de ressources naturelles
C. Pineau 995-9452

Directeur, Division des industries de fabrication
995-9455

Directeur intérimaire, Division des industries de service et
de construction
L.F. Drahotsky 995-9456

Direction de l'application de la Loi

Directeur
W.T. Wood 995-9997

Sous-Directeur, application de la Loi (décisions)
J.G. Wright 992-5339

Principal conseiller juridique
P. Tetro 992-5478

Direction de la recherche et de l'analyse

Directeur
G.H. Dewhirst 992-3847

ORGANISATION

L'Agence, qui a pour unique attribution de conseiller et d'assister le Ministre chargé de l'application de la Loi, est composée de trois directions: Application de la Loi, Evaluation, Recherche et analyse.

La Direction de l'application de la Loi reçoit les avis déposés par les investisseurs au sujet de leurs projets respectifs et s'assure que ces projets sont assujettis à l'examen prévu par la Loi. Elle établit les opinions de l'Agence et formule celles du Ministre. Les autres fonctions de cette Direction comprennent la surveillance, les enquêtes, l'application de la Loi et l'administration générale de l'Agence, autant d'activités qui sont décrites ailleurs dans ce rapport.

La Direction de l'évaluation analyse les demandes d'investissement à la lumière des critères d'évaluation des avantages appréciables pour le Canada. Cette analyse est fondée sur les renseignements figurant à l'avis de l'investisseur, sur les renseignements complémentaires et sur les observations subséquentes émanant de l'investisseur lui-même ou d'autres intéressés. Elle est aussi fondée sur les renseignements fournis, par les ministères et organismes fédéraux compétents, sur les compagnies et les secteurs en cause. En outre, cette Direction consulte directement les gouvernements provinciaux au sujet de leurs politiques qui s'appliqueraient dans le cas de certaines propositions. À la suite de cette analyse, la direction de l'Evaluation soumet ses conclusions sur lesquelles se fonde le Ministre pour établir dans quelle mesure les propositions en cause offrent des avantages appréciables au Canada.

La Direction de la recherche et de l'analyse contribue au processus d'examen grâce à ses analyses portant sur les compagnies et sur les secteurs industriels. Elle examine également les résultats obtenus dans le cadre de l'application de la Loi et contribue à la formulation de nouvelles orientations en vue d'en améliorer l'efficacité. Cette Direction évalue également les divers facteurs, à la fois externes et internes, qui influent sur l'évolution des investissements étrangers au Canada. De plus, elle a pour attribution de veiller à ce que l'Agence soit en mesure de conseiller le Ministre au sujet des répercussions éventuelles que peuvent avoir, sur l'investissement étranger, les mesures envisagées par le gouvernement fédéral en matière de politique économique et industrielle. Une telle attribution exige une liaison constante et des consultations appropriées avec les autres ministères et organismes fédéraux.

APPENDICE B

PRINCIPES REGISSANT L'EVALUATION DES AVANTAGES APPRECIABLES

La présente appendice reproduit, à quelques exceptions près, l'exposé du processus d'appréciation qui figure aux pages 13 à 16 du Rapport annuel 1975-76 de l'Agence.

Le paragraphe 2(2) de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger énumère les facteurs que le Ministre et le gouvernement doivent prendre en considération aux fins d'établir si un projet d'acquisition du contrôle d'une entreprise canadienne ou de création d'une nouvelle entreprise est susceptible d'apporter des avantages appréciables au Canada. Ces facteurs sont les suivants:

- (a) L'effet de l'investissement projeté sur le niveau et sur la nature de l'activité économique au Canada, y compris son effet sur l'emploi, la transformation des ressources, l'utilisation de pièces et d'éléments produits et de services rendus au Canada, et sur les exportations;
- (b) L'étendue et l'importance de la participation de Canadiens dans l'entreprise et dans le secteur industriel auquel appartient cette entreprise;
- (c) L'effet de l'investissement sur la productivité, le rendement industriel, les progrès techniques, la création de produits nouveaux et la variété des produits;
- (d) L'effet de l'investissement sur la concurrence dans une ou plusieurs industries au Canada;
- (e) La compatibilité de l'investissement avec les politiques nationales en matière industrielle et économique, compte tenu des objectifs de politique économique et industrielle qu'a énoncés une province pour laquelle le projet d'investissement est susceptible d'avoir des incidences appréciables.

L'importance relative que l'on attache à chacun de ces facteurs n'est pas, et ne peut pas être, la même pour tous les investissements. Il va de soi qu'elle varie en fonction de la nature de la transaction, du secteur économique et de la région visée. C'est ainsi que, par exemple, un accroissement de l'activité économique dans une région à croissance lente peut être jugé plus bénéfique que dans une région où les ressources sont déjà virtuellement exploitées à fond; que la participation canadienne sera probablement considérée comme plus

importante dans un secteur dominé par des firmes étrangères que dans un autre où la domination étrangère ne se fait pas sentir de façon aussi manifeste; qu'une amélioration de la productivité ou de l'état de concurrence l'emportera sur toute autre considération si elle doit intervenir dans des secteurs où elle est susceptible d'exercer un effet appréciable sur le rendement économique.

D'autre part, certains critères ne s'appliquent guère ou même pas du tout à une transaction donnée, selon le genre d'entreprise et les caractéristiques du secteur économique auquel elle appartient. Ainsi, une entreprise de distribution en gros ou au détail n'est normalement pas en mesure de contribuer aux exportations canadiennes. Les divers facteurs doivent être envisagés avec souplesse et de façon réaliste à l'égard de chaque proposition d'investissement.

Le processus d'examen a pour objet de déterminer les avantages nets, et non pas les avantages absolus, que peut apporter une proposition d'investissement. En conséquence, les critères relatifs aux avantages s'appliquent en fonction non seulement de la situation qui règne au moment de la proposition, mais encore de la situation qui pourrait se produire en l'absence d'une telle proposition d'investissement. En guise d'illustration, envisageons l'hypothèse d'une demande d'acquisition, dans laquelle l'entreprise canadienne visée est susceptible de prendre de l'expansion, même en cas de refus de la proposition; il ne saurait être question d'avantages en termes d'activité économique accrue, d'emploi, etc., à moins qu'on ne puisse établir que la proposition du requérant entraînerait un accroissement supérieur à celui qui se serait quand même produit. De même, on ne peut considérer une nouvelle entreprise projetée comme susceptible d'apporter tous les avantages qui, à première vue, sembleraient en découler, si elle a pour effet de déplacer une forme d'activité économique, qui est ou qui serait entreprise par d'autres en son absence.

Au cours de l'examen d'une demande d'investissement, l'Agence fait de son mieux pour s'assurer que l'investisseur en donne une description aussi complète et aussi détaillée que possible. Toutefois, elle n'exige pas des assurances et des engagements de la part des investisseurs; plutôt, elle aide les investisseurs à déterminer les moyens de décrire, de manière aussi complète et aussi détaillée que possible, les répercussions de leur proposition d'investissement. Les engagements, si engagements il y a, permettent au Ministre et au gouvernement d'apprécier, avec plus de certitude, les effets d'une autorisation. Par ailleurs, l'ensemble des engagements pris dans un cas donné ne recouvrent normalement pas tous les éléments qui doivent entrer en ligne de compte dans le processus d'appréciation. Il se peut que certains éléments d'une proposition d'investissement soient de nature à apporter des "avantages appréciables pour le Canada" mais qu'il n'en soit pas formellement question dans les engagements pris par l'investisseur. Par exemple, une proposition tendant à établir une nouvelle entreprise utilisant une technologie de pointe peut constituer

en soi un avantage appréciables pour le Canada sur le plan des progrès technologiques. Dans un tel contexte, il ne serait pas nécessaire de formuler un engagement précis relativement à cet aspect de la proposition. De même, une proposition d'acquisition d'une petite entreprise par une autre entreprise également petite, dans un secteur économique dominé par un petit nombre de grandes firmes, pourrait très bien être considérée comme une contribution probable à la libre concurrence dans ce secteur, lors même qu'il n'y a aucune assurance ni aucun engagement précis dans ce sens.

Par conséquent, un examen qui se limite aux engagements relatifs à un investissement autorisé ne fera souvent pas état de tous les éléments qui ont été pris en considération dans l'appréciation de l'aspect "avantages appréciables pour le Canada". En fait, il est des cas où les conséquences manifestes d'un investissement donné suffiraient, par elles-mêmes et sans aucun engagement, à justifier une décision concluant aux "avantages appréciables pour le Canada".

Il s'ensuit que même la divulgation intégrale de tous les engagements pris à l'occasion d'une proposition d'investissement ne donnerait pas une idée exacte de tous les avantages que cet investissement représente pour le Canada. Qui plus est, une telle pratique risquerait de compromettre l'application efficace de la Loi, étant donné que les investisseurs éventuels, sachant que leurs plans d'action et leurs engagements seraient rendus publics, seraient moins disposés à souscrire des engagements spécifiques et précis. Il ressort de l'expérience acquise en la matière que dans l'ensemble, les investisseurs font preuve d'une grande appréhension devant la perspective d'une divulgation prématurée de leurs plans à l'intention de tiers: leurs concurrents au Canada et à l'étranger, leurs employés, leurs fournisseurs et leurs clients.

Le Ministre est habilité par la Loi à divulguer tout renseignement contenu dans les engagements donnés par écrit lors de l'examen d'un projet d'investissement. Il n'y est cependant pas tenu à moins qu'à son avis, la divulgation (i) soit indispensable à l'application et à l'exécution de la Loi et (ii) qu'elle ne soit pas de nature à léser l'investisseur dans la conduite de son entreprise. Ces facteurs, certes, pèsent lourd dans la balance chaque fois que le Ministre doit décider s'il y a lieu d'exercer son pouvoir discrétionnaire en ce domaine. Il arrive souvent que les engagements qui peuvent être divulgués sans que l'investisseur en soit lésé ne sont justement pas les plus propres à donner une idée exacte des avantages que l'investissement en cause offre au Canada. La divulgation de certaines engagements choisis risque d'induire en erreur car on pourrait y voir l'explication et la justification de l'autorisation de l'investissement. Pour éviter ces écueils et afin de divulguer le plus de renseignements possibles tout en protégeant le caractère confidentiel des engagements spécifiques, l'Agence publie un répertoire chaque fois qu'un investissement autorisé est annoncé. Ce répertoire énumère, en termes

qualitatifs, les catégories d'avantages qui découlent de l'investissement, par exemple accroissement de l'emploi, mise en valeur accrue des ressources, accroissement de la productivité. Lorsque la transaction est de quelque importance et ressort vraisemblablement à l'intérêt général, certains engagements spécifiques sont publiés dans le communiqué de presse du Ministre, pour autant qu'une telle publication ne porte pas atteinte aux intérêts des parties en cause. Cela va sans dire que l'investisseur peut divulguer à sa guise tous les détails au public.

Aucun "formulaire" d'engagements n'a été mis au point ou utilisé à l'égard des critères sur lesquels se fonde l'évaluation des avantages. Les engagements qui sont donnés et accueillis peuvent être conditionnels ou absolus; ils varient entre les engagements très spécifiques, exprimés en chiffres précis, et les engagements d'ordre général à propos de la conduite et de l'organisation, envisagées sous une optique dynamique, de l'entreprise canadienne. La décision est fondée sur les caractéristiques et sur les circonstances de l'opération faisant l'objet de l'examen. Un bref aperçu des catégories d'engagements que reçoit l'Agence à l'égard de certains critères relatifs aux avantages donne une idée de l'éventail des possibilités.

Investissements nouveaux

La plupart des demandes, qu'elles portent sur l'acquisition d'une entreprise canadienne ou sur la création d'une nouvelle entreprise au Canada, comportent certaines mises de fonds destinées à l'acquisition du nouveau matériel, à l'expansion ou à la modification des installations existantes ou à la construction de nouvelles usines. Les engagements précisent habituellement la nature et l'objet de l'investissement projeté, ainsi que le montant de la mise de fonds. Parfois les engagements ont trait à la manière dont l'investisseur entend exploiter l'entreprise, plutôt qu'à la nature ou au montant de l'investissement. A titre d'exemple, on peut citer l'engagement de réinvestir les bénéfices dans l'entreprise ou de financer l'investissement projeté d'une manière conforme aux politiques fiscales et monétaires du Canada.

Emploi

La quasi-totalité des propositions d'investissement comportent une promesse d'avantages concrets pour ce qui est de l'emploi, l'avantage le plus visible étant la création de nouveaux emplois. Les engagements précisent habituellement le nombre d'emplois à créer, quelquefois par type d'emploi, ainsi que leur durée, le cas échéant.

Toutefois, les avantages relatifs à l'emploi ne sont pas restreints à la création de nouveaux emplois. On peut citer, selon le cas, la mise en oeuvre d'un régime de pensions de retraite des employés, l'amélioration des autres avantages qui leur sont réservés ou encore, l'établissement d'un programme de formation des employés.

Exportations

Le plus grand sujet de préoccupation que suscite l'investissement étranger au Canada tient à ce que, fréquemment, la compagnie-mère impose des restrictions sur les activités de la filiale canadienne dans le domaine des exportations. C'est pour cette raison que, le cas échéant, l'investisseur est amené à prendre l'engagement de prévenir ou de limiter les restrictions artificielles qui pourraient être imposées à la compagnie canadienne dans ce domaine. Parfois, les engagements relatifs aux exportations ont été fort positifs et raisonnablement spécifiques, par exemple lorsque l'investisseur s'engage à atteindre un niveau donné en matière d'exportations, ou lorsqu'il convient de faire de la compagnie canadienne le producteur exclusif d'une certaine gamme de produits destinés au marché mondial. Par ailleurs, il y a eu des engagements pris par la compagnie-mère de faciliter et d'encourager les activités de sa filiale canadienne dans le domaine des exportations.

Utilisation des biens et services produits au Canada

Les engagements relatifs à l'utilisation des biens et services produits au Canada comportent souvent une assurance d'ordre général que donne l'investisseur pour ce qui est de l'achat, aux sources canadiennes, des matériaux et des services dont il a besoin, à condition que ces sources soient compétitives quant au prix, à la qualité et aux délais de livraison, etc. A l'occasion, ces engagements ont été encore beaucoup plus spécifiques, par exemple dans le cas où l'investisseur est tenu de donner aux fournisseurs canadiens de biens et de services l'occasion de soumettre leurs offres pour toutes les commandes dont la valeur est supérieure à un montant donné.

Technologie

Les engagements relatifs à la technologie comportent le plus souvent un engagement pris par l'investisseur de créer, de maintenir ou de développer des services de recherche et de

développement au Canada. Parfois, des précisions sont données quant au budget et au personnel de recherche affectés à ces fins. Fréquemment, les engagements ont trait à l'étude et à la mise au point d'un produit donné, au transfert des connaissances technologiques à l'entreprise canadienne et aux conditions sous lesquelles la compagnie-mère transfère à la filiale les brevets, les marques de commerce, les connaissances technologiques et le savoir-faire.

Participation canadienne

Les Canadiens peuvent prendre part à une entreprise à titre de propriétaires, de gestionnaires ou d'administrateurs. Les engagements reçus jusqu'ici ont porté sur ces trois formes de participation. Les engagements relatifs à la nomination de Canadiens au conseil d'administration sont généralement très précis quant au nombre ou au pourcentage de postes du conseil d'administration qui doivent revenir à des Canadiens, ainsi qu'à la date à laquelle cette condition doit être remplie. Par contre, il n'est généralement pas possible de faire preuve d'une telle précision dans le cas des engagements relatifs aux possibilités offertes aux Canadiens compétents d'accéder à des postes de haute direction. Par ailleurs, lorsque des engagements sont pris quant à la possibilité pour les Canadiens de prendre une participation dans le capital-actions de l'entreprise, de tels engagements sont raisonnablement spécifiques quant au pourcentage d'actions qui seront offertes ou vendues à des Canadiens et quant au délai imparti, sous réserve des conditions du marché.

Sont seules autorisées les propositions d'investissement dont il ressort, à l'examen, qu'elles présentent pour le Canada des avantages appréciables.

APPENDICE C

LISTE ALPHABETIQUE DES DEMANDES D'ACQUISITIONS AUTORISEES OU REFUSEES
AVANTAGES APPRECIABLES POUR LE CANADA
RESUMES SELON LES PRINCIPAUX FACTEURS D'EVALUATION

ANNEE FINANCIERE 1976/77

N ^o	Acquisitions Requérant/entreprise visée et son secteur										
		Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relèvement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence
1.	Aarque Steel Corp./Dahlstrom Canada Ltd. et Dahlstrom Eastern Ltd., fabrication de chariots et portes d'ascenseurs et de cabinets de métal.	A	x	x		x					x
2.	Aktiebolaget Electrolux (connu sous le nom de A.B. Electrolux)/Onward Manufacturing Co.,/montage et vente d'aspirateurs-traîneaux et verticaux et distribution de produits électriques et électroniques.	A	x	x	x					x	x
3.	Aktiebolaget Svenska Kullagerfabriken "(ABSKF)"/Dormer Tools of Canada Ltd., distribution de machines-outils tels forets, tarauds et filières.	A	x		x		x	x	x	x	x
4.	Alexandre Assouad et César Assouad/ usine de Nazaire Fortier Inc., à Plessisville, tannerie de cuir.	A	x	x	x	x		x	x	x	x
5.	Altro (Canada) Ltd./Compass Commercial Enterprises Ltd., détaillant de produits industriels et commerciaux pour planchers.	A		x	x					x	x
6.	Amerace Corp./Anchor Coupling Canada Ltd., montage et distribution de boyaux hydrauliques et d'accessoires connexes.	A			x	x		x	x		x
7.	Amjay Ropes and Twines Ltd./Amjay Cordage Ltd., distribution de cordes et ficelles.	A	x	x	x		x	x	x	x	x
8.	Arctic Sports Products Ltd./certains actifs de G.H. Lund Boad Co. Ltd., fabrication d'embarcations en aluminium et d'accessoires connexes.	A			x		x	x		x	x
9.	Armet Industries Corp./the Silicone Rubber Parts Division of Dow-Corning Silicones Inter-America Ltd., fabrication de produits moulés en silicone et caoutchouc.	A	x	x		x	x	x	x	x	x
10.	Assurances Générales de France I.A.R.T./ The Insurance Group of Canada West Ltd., trust de valeurs.	A	x	x	x		x	x	x	x	x

N°	Acquisitions Requérant/entreprise visée et son secteur	Autorisation (A)	Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relevement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
11.	Barber Steamship Lines, Inc./Hurum Marine (Ontario) Ltd. et certains actifs de Hurum Marine Ltd., agences maritimes.	A		x				x	x				x
12.	BASF Canada Ltd./BASF Zodiac Ltd., fabrication et vente de produits isolants.	A	x			x	x	x			x		x
13.	Beecham Canada Ltd./Mowatt & Moore Ltd., compagnie pharmaceutique.	A	x	x		x			x	x	x	x	x
14.	Bell Foundry Co. Ltd./Thor Foundry Ltd., fabrication et vente de pièces moulées en fer et en aluminium.	A	x	x		x	x	x	x				x
15.	Blackwood Hodge (Canada) Ltd./Tobin Tractor (1957) Ltd., vente, entretien et location d'équipement industriel et de construction.	R											
16.	Bogardus, Wilson, Ltd./Galaxy Glass Ltd., grossiste de verre plat et fabrication de verre trempé.	A		x			x		x		x		x
17.	Boliden Aktiebolag/Great Lakes Nickel Ltd., prospection et mise en valeur de ressources minérales.	A	x	x		x	x		x				x
18.	Booker McConnell Ltd./H.S.C. (Health Supply Centre) Ltd., distribution de produits d'alimentation naturelle et de publications connexes.	A	x	x		x	x	x	x	x	x		x
19.	Boston Gear of Canada Ltd./the Boston Gear Division of Rockwell International of Canada Ltd., distribution de produits destinés à la transmission de l'énergie.	A	x	x		x		x					x
20.	Brady Industries Ltd./Bray-Dor Industries Ltd., fabrication, installation et réparation de portes industrielles.	R											
21.	Brewster Transport Co. Ltd./Jasper Sky Tram Ltd., exploitation d'un Téléphérique.	R											
22.	The Burke Co./Ewing & Records Inc., fabrication de formes de béton préfabriquées et de structures de renforcement.	A		x			x						x
23.	C.B. Packaging Ltd./Holloway Paper Box Manufacturing Co. Ltd., fabrication de boîtes de carton.	A	x	x			x		x				x
24.	C & J Clark Canada Ltd./Calderone Shoe Co. Ltd., détaillant de chaussures.	R											

N ^o	Acquisitions Requérant/entreprise visée et son secteur	Autorisation (A)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relèvement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
		Refus (R)										
25.	80682 Canada Ltd./the Decca Micro-electronics Division and the Decca Desitron Microwave Division of Deram Ltd., fabricant de matériel à micro-ondes et de matériel micro- électronique.	A	x	x	x	x	x		x	x		x
26.	The Canada Metal Co. Ltd./The Carter White Lead Co. Ltd., fabrication de sel de cêruse, de litharge et de minium.	A	x		x	x	x	x	x		x	x
27.	Canada Printing Ink Co. Ltd./the Ink and Graphic Products Division of Tenneco Chemicals Canada Ltd., vente d'encre, de matériel graphique et de fournitures de salle de presse.	A			x	x	x	x	x			x
28.	Carisbrook Industries Inc./the Crawford-Collingwood Ontario Division of Indian Head Inc., fabrication d'oreillers et de coussins.	R										
29.	Carisbrook Industries Inc. (seconde demande)/the Crawford-Collingwood Ontario Division of Indian Head Inc., fabrication d'oreillers et de coussins.	A					x			x		x
30.	Carling O'Keefe Ltd./Le Club de Hockey Les Nordiques Inc., équipe de hockey professionnelle.	A		x	x		x					x
31.	Clarence J. Miller and Richard Elgie/ the Tractor Division of British Leyland Motors Canada Ltd., distribution de tracteurs de ferme et d'accessoires.	A	x	x	x		x					x
32.	Coca-Cola Ltd. - Coca-Cola Ltée./ certains actifs de Cadbury Schweppes Powell Ltd., fabrication de boissons gazeuses.	A	x	x				x				x
33.	Colt Industries Inc./Garlock of Canada Ltd., Compressor Products of Garlock Ltd. et Amiante de Sherbrooke Ltée., fabrication de produits en caoutchouc moulé pour l'étanchement, de pièces pour compresseurs et moteurs et de fil et d'étoffes d'amiante.	A	x	x	x	x	x	x	x	x		x
34.	Columbia Ribbon and Carbon Manufacturing Co. Inc. and Marline Resources Co. Inc./ Canada Carbon and Ribbon Co. Ltd., fabrication de rubans pour machines de bureau, de papier carbone et autres produits connexes.	A		x			x		x	x		x

N°	Acquisitions		Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relèvement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
	Requérant/entreprise visée et son secteur												
35.	Columbia Trailer Parts Co. Ltd./ Nor-Am Transportation Equipment Ltd., fabrication et distribution de suspensions et d'essieux pour remorques de camions.		A	x	x	x	x	x		x	x		x
36.	Conrac Corp./Rixson-Firemark (Can.) Ltd., fabrication et distribution de serrurerie à l'industrie.		A	x	x				x		x		x
37.	Cooper-Bessemer of Canada Ltd./the White Superior Division of White Motor Corp. of Canada Ltd., importation et vente de pièces pour compresseurs et moteurs.		A				x		x				x
38.	Coronet Industries Inc./Coronet Carpets Ltd., fabrication et distribution de tapis de nylon.		A	x	x	x	x	x		x			x
39.	Crompton & Knowles Corp./Kem Manufacturing Canada Ltd., fabrication et vente de produits chimiques spécialisés.		A	x	x	x	x	x			x		x
40.	Curtice-Burns Inc./Nalley's Ltd., importation, fabrication et vente de nourriture casse-croûte, d'assaisonnements pour la salade et d'autres produits alimentaires.		A	x		x		x	x		x		x
41.	Dainippon Ink & Chemicals America Inc./ Kohl and Madden Printing Ink Co. of Canada Ltd., fabrication d'encre d'imprimerie.		A	x	x	x	x	x	x		x		x
42.	David G. Ghysels/General Crane Industries Ltd., fabrication et distribution d'une grue téléscopique hydraulique, montée sur remorque et hautement spécialisée.		A	x			x	x		x	x		x
43.	De Beaujeu Agromart Ltd./L.C. Currah Mills Ltd. and Currah Plowboy (Oxford) Ltd., le premier, un détaillant en alimentation et semence et le second, un détaillant de fertilisants.		A	x	x	x		x	x				x
44.	Deram Ltd./certains actifs de Com Dev Marine, vente et service d'équipement de radar et de matériel pour la navigation maritime.		A			x		x	x			x	x
45.	Dow Jones & Co. Inc./Irwin-Dorsey Ltd., publication et distribution de manuels.		R										
46.	Doxsee Food Corp./Les Produits d'Erable Beaudry Inc., transformation du sirop d'érable.		A				x		x				x

N ^o	Acquisitions Requérant/entreprise visée et son secteur	Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Retèvement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
47.	Dresser Industries Canada Ltd./General Abrasive (Canada) Ltd., fabrication d'oxyde d'aluminium, de silicose, de carbure et de zirconate d'aluminium.	R										
48.	Dresser Industries Canada Ltd. (seconde demande)/General Abrasive (Canada) Ltd., fabrication d'oxyde d'aluminium, de silicose, de carbure et de zirconate d'aluminium.	A										x
49.	Dresser Industries Inc./Jarco Services, Ltd., location de coulisses hydrauliques à tampon pour l'industrie pétrolière.	R										
50.	Dufferin Materials and Construction Ltd./The Ready-Mix Concrete Division of King Building Materials, fabrication de béton prémélangé.	A	x	x	x		x			x		x
51.	Edwin Showalter et Charles P. Thompson/Larsson's Camps Ltd., endroit de villégiature touristique.	A	x	x			x					x
52.	E.G. & G. Inc./Radionics Ltd., distribution et service de matériel de pondage électronique et de recherche.	R										
53.	Elco Mining Ltd./La moitié des intérêts découlant de 42 licences pour exploiter du charbon de Emkay Canada Natural Resources Ltd., prospection et mise en valeur de mines de charbon.	A	x	x	x	x	x	x	x			x
54.	Equity Mining Corp./Equity Mining Capital Ltd. et S.G. Mining Inc., financement, prospection et mise en valeur de ressources minérales dans l'Ouest du Canada.	A	x	x	x		x	x	x			x
55.	Esselte, A.B./National Loose Leaf Devices Ltd., fabrication de mécanismes en métal pour cahiers à feuilles mobiles.	A			x		x	x			x	x
56.	Esselte, A.B./Oxford Pendaflex Canada Ltd., fabrication et distribution de systèmes de classeurs, de fournitures et de matériel de bureau.	A	x	x		x		x	x	x	x	x
57.	The Excelsior Life Insurance Co./Hartfordshire Square, immeuble d'habitation.	A	x	x	x	x		x				x
58.	Faber-Castell Corp./Venus Esterbrook Canada Ltd., fabrication et distribution de matériel pour écrire.	A	x	x	x	x	x	x		x		x
59.	FAS International, Inc./Capital Pipe & Steel Products of Canada Ltd., distribution de tuyaux spéciaux et de produits en acier.	A	x	x	x		x					x

N ^o	Acquisitions Requérant/entreprise visée et son secteur	Autorisation (A)	Refuse (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relèvement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
60.	Federal-Mogul Corp./Robert G. Evans of Canada Ltd., distribution de meules.	A		x		x		x					x
61.	Ferguson Supply Ltd./Tobin Tractor (1957) Ltd., distribution de matériel lourd pour la construction.	A		x	x	x		x					x
62.	F.M.E. Corp./the Mailing Equipment Division of the Singer Co. of Canada Ltd., location, vente et réparation de compteurs postaux et autre matériel connexe pour salles de courrier.	A				x			x		x	x	x
63.	Frankl Canada Ltd./Caisson Drilling Services Ltd., compagnie de construction.	A		x					x	x			x
64.	Fuji Photo Film Co. Ltd./R & H Products Ltd., distribution de matériel photographique.	R											
65.	Garvin Bantel International Ltd. et Butler King (courtiers en devises) Ltd./Guy Butler (Canada) Ltd., courtage de devises européennes.	A						x			x		x
66.	General Mills Canada, Ltd./Regal Toy Ltd., fabrication de jouets.	R											
67.	General Mills Canada Ltd. (seconde demande)/Regal Toy Ltd., fabrication de jouets.	A		x	x	x	x		x		x		x
68.	Grissoi Foods (1975) Ltd./Biscuits Montmagny Inc. et Henri & Fils Inc., le premier, un fabricant de biscuits et le second, un fabricant de bonbons.	A		x	x	x	x		x	x	x	x	x
69.	Gulf Oil Canada Ltd./Amity Holdings Ltd., station-service d'essence.	A		x	x	x						x	x
70.	Gulf Oil Canada Ltd./Mosbacher Oil & Gas Ltd., prospection et mise en valeur de champs pétroliers et de gaz naturel.	R											
71.	Guthrie Delaware Inc./Ajax Magnethermic Canada Ltd., fabrication de matériel de fonderie et de chauffage par induction.	A		x		x	x						x
72.	Hall Corp. Shipping Ltd./Prescott Machine & Welding Ltd., remise en état et réparation marine.	A		x	x	x		x					x
73.	Hall Corp. Shipping Ltd./Queensway Tank Lines Ltd., entreprise de transport par camion-citerne.	A		x	x	x			x				x
74.	Hankin Supply Ltd./The Waterworks Distribution Division of Francis Hanking & Co. Ltd., distribution de matériaux pour aqueducs.	A		x	x	x		x	x				x

N°	Acquisitions Requérant/entreprise visée et son secteur	Autorisation (A)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relèvement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
		Refus (R)										
75.	Hansen Transmissions Ltd. - Ltée./ April Machine Ship Inc., service de machinage et de montage.	A	x	x	x							x
76.	Harris Exploration Ltd. et William Franklin Huddleston/certains actifs de Project Oil & Gas Operators Ltd., prospection et mise en valeur de champs pétrolifères et de gaz naturel.	A	x	x	x			x				x
77.	Hayes-Dana Ltd./les actifs torontois de Traction Specialty Ltd., distribution de pièces d'automobiles.	A					x	x				x
78.	Hayes-Dana Ltd./Western Wheel & Parts Ltd., vente et service de pièces pour camions lourds.	R										
79.	Hayes-Dana Ltd. (seconde demande)/ Western Wheel & Parts Ltd., vente et service de pièces pour camions lourds.	A	x	x		x	x	x	x	x		x
80.	H.K. Porter Co. Inc./VR/Wesson Ltd., fabrication d'outils en aulage de fonte.	A	x	x	x	x		x		x		x
81.	Husky Oil (Alberta) Ltd./certains actifs de Union Oil Co. of Canada Ltd., prospection et mise en valeur de champs pétrolifères et de gaz naturel.	A	x	x	x		x	x		x	x	x
82.	Husky Oil Operations Ltd./station- service d'essence propriété de BP Oil Ltd.	A	x	x	x		x			x	x	x
83.	IFI International (Delaware) Inc./ Bantam Books of Canada, publication et distribution de livres à couverture souple.	A				x	x	x		x	x	x
84.	Illinois Tool Works Inc./Devcon Canada Ltd., fabrication de résine et d'adhésifs d'époxy.	A		x	x	x	x		x	x		x
85.	Inchcape & Co. Ltd./Cresswell Roll Forming Co. Ltd. et Cresswell Pomeroy Ltd., fabrication de pièces roulées à froid et de métal léger.	A		x		x	x	x		x	x	x
86.	Infolink Corp./the Graphics Division of Victor (Canada) Ltd., importation, vente et service d'appareils de communication.	A	x	x	x		x	x				x
87.	Insul-8 Corp./Insul-8 Corp. (Canada) Ltd., fabrication de systèmes de conducteurs électriques.	A	x	x	x		x	x	x	x		x

N ^o	Acquisitions		Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relevement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
	Requérant/entreprise visée et son secteur												
88.	Interline Furniture Ltd./Genwood Industries Ltd., fabrication de tables et de chaises de style colonial.		A	x	x	x	x		x	x	x	x	x
89.	Jacobs AG/Nabob Foods Ltd., production et vente de divers produits alimentaires.		A		x	x	x		x		x	x	x
90.	Jamesway Co. Ltd./Inter-City Auto Parts Inc., distribution de pièces d'automobiles.		A		x	x	x	x			x	x	x
91.	Jamesway Co. Ltd./The McRoberts Spring Operation of Rockwell International of Canada Ltd., fabrication de ressorts multi-lames pour automobiles.		A	x	x		x				x		x
92.	Johnson & Higgins Willis Faber Ltd./Butler Mareety & Meldrum Ltd., courtier d'assurances générales.		A	x	x	x		x	x		x	x	x
93.	Jones Stroud (Holdings) Ltd./Cash's Canada Labels Ltd., fabrication d'étiquettes tissées et imprimées et de plaques nominatives.		A					x					x
94.	Joseph Rokop et Geoffrey W. Hughes/Maple Leaf Tool & Die Co. aussi connue sous le nom de Lakeview Manufacturing Tool & Die Co. Ltd., fabrication de machinerie pour aciéries.		A	x	x		x		x	x	x		x
95.	Karl M. Reich Maschinenfabrik GmbH/TransWorld Tools of Canada Ltd., distribution d'outils électriques importés pour l'industrie.		A	x	x	x	x					x	x
96.	Kayser-Roth Corp./Kayser-Roth Canada Ltd., confection de lingerie pour dames.		A	x	x	x	x	x		x	x		x
97.	Kellogg Co./Mrs. Smith's Pie Co. (Canada) Ltd., fabrication de tartes congelées.		A	x	x		x		x		x		x
98.	Kingsbury Industries Inc./Kingsbury Machine Tool (Canada) Ltd., fabrication, importation et vente de machines-outils et d'accessoires.		A	x					x		x		x
99.	Koppers Co., Inc./The Hamilton Facing Mill Co., Ltd., vente de matériel pour fonderies.		A	x	x			x	x				x
100.	Lafarge Concrete Ltd. - Lafarge Béton Ltée./Argus Aggregates Ltd., concassage et transformation d'agrégats.		R										

N°	Acquisitions Requérant/entreprise visée et son secteur	Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relevement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
101.	Lasko Metal Products, Inc./Air-King Ltd., fabrication de hottes de cuisinières, de déshumidificateurs, de chauffeuses et de ventilateurs.	A	x		x	x	x	x	x	x	x	x
102.	Leaseway Ltd./Melchin Auto Transport Ltd., Jeffers Transport Co. Ltd. et certains actifs de Mel-Trans Holdings Ltd., transport d'automobiles neuves chez les concessionnaires.	A		x	x		x	x				x
103.	Liggert Group Inc./Diversified Products of Canada Ltd., fabrication et distribution d'équipement de loisirs et sports.	A	x		x	x				x		x
104.	Lynes United Services Ltd./certains actifs de Webster Drilling Ltd., forage de puits d'eau.	A	x	x	x		x	x				x
105.	McKerlie Millen (Ontario) Inc./Centennial Auto Parts Ltd., vente au détail de pièces de rechange pour automobiles.	A	x	x			x	x			x	x
106.	Mocomat Beverage Systems Ltd./the Dispenser Division of the Oshawa Group Ltd., importation et distribution de café congelé, d'extraits de jus d'orange et matériel de distribution.	A	x	x	x	x	x			x		x
107.	Neepsend Ltd./Jessop Steel of Canada Ltd., fabrication d'outils spéciaux en acier.	A	x	x		x	x	x		x		x
108.	Nippon Seiko K.K./Hoover NSK Bearing Co. (Canada) Ltd., distribution de roulements à billes anti-friction.	A	x	x			x	x			x	x
109.	N.V. Indivers/Canadian Vac-Hyd Processing Ltd., services en métallurgie.	R										
110.	331564 Ontario Ltd./Place Concorde, immeuble d'habitation.	A										x
111.	337035 Ontario Ltd./H & E Motors Ltd., concessionnaire d'automobiles.	A	x	x	x		x	x		x		x
112.	The Parker Pen Co./Manpower Services (Ontario) Ltd., service de main-d'oeuvre temporaire.	A	x		x		x					x
113.	Pepsi-Cola Canada Ltd./The Raymond Snack Division of Borden Products Ltd., fabrication et distribution de croustilles, de nourriture casse-croûte et de noix.	A	x	x	x		x	x	x	x		x

N°	Acquisitions Requérant/entreprise visée et son secteur	Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relèvement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
		114.	Pertec Corp./Computer Machinery Canada Ltd., vente et service de matériel périphérique pour ordinateurs.	R								
115.	Pertec Computer Corp. (connue autrefois sous le nom de Pertec Corp.) (seconde demande)/Computer Machinery Canada Ltd., vente et service de matériel périphérique pour ordinateurs.	A	x		x		x	x	x	x		x
116.	Pfizer Chemicals & Genetics Ltd./Warwick Seed Co. Ltd., production de semence de maïs hybrides.	A	x	x	x	x		x	x		x	x
117.	Pilkington Brothers (Canada) Ltd./Glaverbel-Mécaniver Group, fabrication et distribution de produits en verre plat.	A	x	x	x	x	x	x				x
118.	Pincher Creek Ranch's Ltd./certains actifs de Ben Gay, Inc., ranch d'élevage de bovins.	A	x	x	x		x	x		x		x
119.	Plastiglide Manufacturing Corp./Plastiglide Ltd., fabrication de pièces de plastique moulées par injection.	A	x	x	x	x	x					x
120.	Ponder & Best Inc./Precision Cameras of Canada (1964) Ltd., distribution de matériel photographique.	A	x	x	x		x	x	x	x	x	x
121.	Preussag Canada Ltd./Cuvier Mines Ltd. et Preuvier Mines Ltd., prospection minière.	A	x		x	x		x				x
122.	Q.E.I. Inc./Quindar Products Ltd., fabrication de matériel de signalisation et de contrôle.	A	x		x	x			x	x		x
123.	Quaker State Oil Refining Corp./Valley Camp Ltd. et Fort William Coal Duck Ltd., le premier étant fabricant et distributeur de spécialités chimiques et le second louant du matériel de manutention pour marchandises en vrac.	A		x	x		x				x	x
124.	Redpath Industries Ltd./Merry Packaging Ltd., fabrication de matériel d'emballage flexible.	A	x	x		x		x				x
125.	Reichhold Chemicals Ltd./Travis Chemicals Division et the Molsberry Chemical Spray Division of Wainoco Oil Ltd., le premier étant distributeur de produits chimiques et le second un fournisseur de services de contrôle de la végétation, de matériel à l'usage des entrepreneurs en peinture et un distributeur d'herbicides.	A	x	x	x		x					x

N ^o	Acquisitions Requérant/entreprise visée et son secteur	Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relèvement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
126.	Reliable Electric Co./Superior Continental Canada Ltd., fabrication et distribution de matériel téléphonique.	A	x		x	x			x	x	x	x
127.	Reliance Electric Co./Reliable Communications & Power Products Ltd. et Superior Continental Canada, Ltd., fabrication de matériel et d'appareils de communication téléphonique.	A	x	x		x	x	x	x	x	x	x
128.	Research-Cottrell (Canada) Ltd./ Alcor Fabricating Ltd., fabrication d'une grande variété de produits en fibre de verre et en matériaux thermoplastiques pour l'industrie.	A	x	x			x		x	x		x
129.	Roberts Consolidated Industries Inc./ Roberts Co. Canada Ltd., fabrication de fournitures pour installation de couvre-planchers.	A	x	x	x		x			x		x
130.	Rousselot S.A./Canada Glue Co. Ltd., fabrication de colles et d'adhésifs.	A					x	x	x	x	x	x
131.	Royal Worcester Spode Ltd./Spode (Canada) Ltd., importation et distribution de porcelaine, de cristal et de céramique.	A					x	x				x
132.	RWI Holdings Ltd. et RWI Holdings Two Ltd./3450-3460 rue Drummond et 3475 rue de la Montagne, immeuble d'habitation.	A		x								x
133.	RWI Holdings Ltd./One Lakeview Square, immeuble à bureau.	A										x
134.	Sandvik Aktiebolag, Uddeholms Aktiebolag et Granges N. Aktiebolag/Ekberg Canada Ltd., montage d'accessoires en acier inoxydable.	A	x	x		x		x		x	x	x
135.	Schaan Properties Ltd./Appartements Ports de Mer-Seaport Apartments, immeuble d'habitation.	A										x
136.	Schenker of Canada Ltd./Elmac World Transport Ltd., compagnie de transport.	A		x	x		x	x	x	x		x
137.	Schlumberger Electric Co./Sangamo Co. Ltd., fabrication d'instruments de précision pour mesurer et enregistrer l'électricité.	A		x	x			x		x		x
138.	Shannon Wire Weavers Ltd./Shannon Wire Cloth Ltd. montage de grilles et de filtres en fil métallique.	A	x	x	x	x					x	x

N ^o	Acquisitions Requérant/entreprise visée et son secteur	Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relèvement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
139.	Sherritt Gordon Mines Ltd./Thio- Pet Chemicals Ltd., fabrication d'hydrogène sulfuré, de carbosulfure et d'éponges métalliques.	A			x			x	x		x	x
140.	Sidbec-Normines Inc./certains actifs de Quebec Cartier Mining Co., exploration et mise en valeur de gisements de fer.	A	x	x	x	x	x					x
141.	Simon & Schuster Inc./Simon & Schuster Canada Ltd., publication et distribution de livres à couverture souple.	R										
142.	SKF Industries, Inc./McQuay-Norris Division of Eaton Yale Ltd., mise en marché de pièces d'automobiles pour le service après vente.	A	x		x		x			x		x
143.	La Société de Matériels et Installation en Inoxydable/Trailbec Ltée., fabrication de remorques surbaissées.	A		x	x	x	x		x	x		x
144.	Spector Industries, Inc./Hennis Freight Lines of Canada Ltd., compagnie de transport par camions.	A	x	x	x						x	x
145.	Standard Auto Glass Western Ltd./ Dominion Coachcraft Industries (Canada) Ltd., installation de toitures d'automobiles en vinyl.	A	x		x			x				x
146.	Stange Canada Ltd./Ashmer Food Products Ltd., fabrication de fruits séchés, de mélanges de cristaux et de concentrés liquides de fruits.	A	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
147.	Stanley P. Roth/Bedford Industries Ltd., Bedford Plastics Co. Ltd. et Bedford Industries (1974) Ltd., fabrication de produits de plastique.	A	x	x		x	x	x		x		x
148.	Star Headlight & Lantern Co. Inc./ Assembly Electronics Ltd., fabrication de lampes stroboscopiques.	A		x		x		x		x		x
149.	State Electric Co. Ltd./D. Thompson Ltd., et D. Thompson (Western) Ltd., entrepreneurs en électricité.	R										
150.	St. Lawrence Cement Co. (seconde demande)/Ciment Indépendant Inc., fabrication de ciment et de pierre commerciale.	A	x	x		x	x	x	x	x		x
151.	Superior Propane Ltd./Thinity Gas Co. Ltd. et Propane Co. Ltd., distribution de gaz propane et d'appareils au gaz propane.	A	x	x	x			x	x	x		x

N ^o	Acquisitions Requérant/entreprise visée et son secteur	Autorisation (A)	Hausse de l'emploi		Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relèvement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
		Refus (R)											
152.	Super Parts Rebuilders, Inc./Mobomak Automotive Products Ltd., remise en état et distribution de carburateurs et de nécessaires à la réparation de carburateurs.	A	x				x		x	x	x	x	x
153.	Theodore Fishman/Foamade Industries (Canada) Ltd., fabrication de produits en caoutchouc-mousse unicellulaire.	A	x	x		x		x			x	x	x
154.	Thomas Industries Inc./Oliver-MacLeod Ltd., fabrication de cheminées pré-fabriquées en métal et de foyers pré-usines.	A	x	x		x	x	x	x	x			x
155.	Top Drug Mart Ltd./certains actifs de Nymark Drugs Ltd., Nymark Drugs (Bathurst-Steeles) Ltd., vente au détail de produits pharmaceutiques, de produits sanitaires et de produits de beauté.	A		x		x			x		x	x	x
156.	Trim Trends Canada Ltd./Brimac Anodizing Ltd., traitement anodique pour jantes d'automobiles en métal.	A	x			x	x		x				x
157.	Tuff-Kote Dinol, Inc./Tuff-Kote Rustproofing of Canada, Ltd., traitement anti-rouille pour automobiles.	A	x	x		x							x
158.	Tyco Laboratories, Inc./Grinnell Fire Protection Systems Ltd., fabrication et installation de systèmes et d'appareils de protection contre incendie.	A	x	x		x	x	x	x	x	x		x
159.	Unicorn Abrasives of Canada Ltd./the Simonds Abrasives Division of Wallace-Murray Canada Ltd., fabrication de matières abrasives brutes et fabrication et distribution de meules.	A	x	x			x		x	x	x		x
160.	Unilock Ltd./KNR Concrete Products Ltd., North American Stone Co. Ltd., et KNR Durastone Ltd., fabrication de pavés en béton qui s'emboîtent les uns dans les autres.	A	x	x		x		x	x	x	x		x
161.	United Coal Sales Co./Shannon's Camp, endroit de villégiature pour touristes.	A	x			x		x	x			x	x
162.	Unity Railway Supply Co. Inc./Davanac Industries Ltd., fabrication de produits pour chemins de fer et de peinture.	A	x			x		x			x		x
163.	Viksa, Inc./Disston (Canada) Ltd., fabrication de scies et de couteaux industriels.	A	x	x		x		x	x	x		x	x

N°	Acquisitions		Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relèvement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
	Requérant/entreprise visée et son secteur												
164.	Viksa, Inc./Jean-Paul Ruel, Inc., fabrication de scies et de couteaux industriels.		A	x	x	x		x	x	x		x	x
165.	Weldwood of Canada Ltd./Merrill & Wagner Ltd., fabrication de bois de construction et de contreplaqué.		A	x	x	x	x	x	x				x
166.	Welltech Inc./Gamache Well Servicing Ltd., Prairie Gold Servicing Co., Well Servicing Holdings Inc. et Dow Well Servicing Ltd., forage, service et entretien de puits de pétrole et de gaz.		R										
167.	Western Pacific Industries Inc./Veeder- Root of Canada Ltd., vente et service d'appareils de contrôle et d'enregistrement comptables.		A					x	x		x		x
168.	West Fraser Timber Co. Ltd./Fraser Lake Sawmills Ltd., Brodco Enterprises Ltd., Northern Interior Forest Products Ltd., Fort Fraser Planning Mill Ltd., Tupper Lumber Co. Ltd., Peace River Spruce Ltd., et Nechako Industries Ltd., scierie.		A		x	x		x	x		x		x
169.	Wilh Werhahn Canada Ltd./D.A. Stuart Oil Co. Ltd., fabrication et vente de produits métalliques, de lubrifiants, de produits pour le nettoyage, d'huiles de laminage, de produits anti-rouille et de liquide hydraulique.		A	x	x		x	x	x	x	x		x
170.	Williams Gold Refining Co. of Canada Ltd./Northern Stag Industries Ltd., fabrication de lignes de pêche, de filets, de pesées et de produits pour l'entretien des armes à feu.		A	x		x	x	x	x		x		x
171.	Wood Associates Co./Bon Portage Fisheries Ltd., transformation du poisson et du homard.		A	x	x	x	x	x	x		x		x
172.	Yoder Brothers Inc./Yoder-Atkin Ltd., production et vente de plantes, de fleurs et de produits connexes.		A			x	x	x					x

APPENDICE D

LISTE ALPHABETIQUE DES PROPOSITIONS DE NOUVELLES ENTREPRISES AUTORISEES ET REJETEES
AVANTAGES APPRECIABLES POUR LE CANADA RESUMES SELON LES PRINCIPAUX
FACTEURS D'APPRECIATION

ANNEE FINANCIERE 1976/77

N ^o	Requérant/nouvelle entreprise et nature de la nouvelle entreprise	Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relevement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
1.	Acme Mausoleum Corp./Acme Mausoleum Corp., promotion des ventes et fabrication de monuments funéraires de grand luxe.	A	x		x		x	x		x	x	x
2.	ACO Severin Ahlmann GmbH & Co., KG, Joseph Severin Ahlmann et Robert W. Morris/ACO Drain Canada Ltd., fabrication de canaux d'assèchement en béton.	A	x	x	x		x				x	x
3.	Albert W. Kucel, Terry A. Kucel et Joel D. Kucel/Crescent Leather Finishing Co. of Canada Ltd., finition du cuir.	A	x	x	x		x				x	x
4.	Almay Cosmetics Ltd./Almay Cosmetics Ltd., conditionnement et mise en marché de produits cosmétiques.	A	x	x	x							x
5.	Almex Inc./Almex Inc., fabrication de produits en aluminium extrudés.	A	x	x	x	x	x		x	x	x	x
6.	Alpha Leather Co. Ltd./Alpha Leather Canada Ltd., tannage et distribution du cuir.	A	x	x	x	x	x			x		x
7.	Aménagement Jéromag Ltée/Aménagement Jéromag Ltée, compagnie de mise en valeur et de location immobilières.	A	x	x	x		x				x	x
8.	American Family Life Insurance Co. of Columbus/American Family Assurance Corp. of Canada Ltd., souscription de polices d'assurance-vie et d'assurance-maladie.	A	x	x	x		x			x	x	x
9.	Ameublement P. Gauthier Inc. - P. Gauthier Furniture Inc./Ameublement P. Gauthier - P. Gauthier Furniture Inc., importation et distribution de pièces d'ameublement.	A	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
10.	Amjay Ropes and Twines Ltd./Amjay Ropes and Twines Ltd., fabrication de fils de résines synthétiques.	A	x	x	x	x	x	x	x		x	x
11.	Angénieux Corp. of America Inc./Angénieux Corp. of Canada Ltd. mise en marché d'accessoires optiques de matériel électromécanique.	A	x	x	x		x	x				x

N ^o	Requérant/nouvelle entreprise et nature de la nouvelle entreprise	Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Retèvement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
12.	Anthony Blackmore, David Blackmore et David Hackett/Blackmore-Hackett Ltd., fabrication de produits à base de papier.	A	x	x	x	x	x					x
13.	Artfire Home Furnishings Ltd./Artfire Home Furnishings Ltd., fabrication de foyers préfabriqués.	A	x	x	x		x			x	x	x
14.	Aster International Equipment Ltd./Aster International Equipment Ltd., distribution de matériel de conditionnement, de moteurs de faible puissance et de leurs accessoires.	A	x	x	x	x	x		x		x	x
15.	Astra Chemicals Ltd./Swix Sport International Division of Astra Chemicals Ltd., fabrication de bâtons de ski et de farts.	A	x	x		x			x	x	x	x
16.	Balston Canada, Ltd./Balston Canada Ltd., distribution de filtres industriels, de cartouches et de produits connexes.	A	x	x	x							x
17.	Baumgarten & Wallia (Bottling) Private Ltd./Brihan Bottlers & Distillers (Nova Scotia) Ltd., distillation et embouteillage de rhums et autres boissons alcooliques.	A	x	x	x	x	x					x
18.	Beckermann Custom Kitchens Ltd./Beckermann Custom Kitchens Ltd., fabrication d'armoires de cuisine préfabriquées.	A	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
19.	The Beehive Jewellers of Canada Inc./The Beehive Jewellers of Canada Inc., mise en marché de bijoux en or.	A	x	x	x		x	x	x	x		x
20.	Belrive Fashions (Canada) Ltd./Belrive Fashions (Canada) Ltd., confection de vêtements pour dames.	A	x	x	x			x				x
21.	Bermuda Management Holdings Ltd./Computer Systems Services of Canada Ltd., conception de systèmes et de programmes informatiques.	A	x	x	x		x		x	x	x	x
22.	Borsig Hartmann Valve Ltd./Borsig Hartmann Valve Ltd., fabrication de soupapes à bille.	A	x	x	x	x	x		x	x		x
23.	Brand Leather & Hide Corp./Brand Leather & Hide Canada Ltd., vente en gros de cuirs traités et non-traités.	A	x	x	x		x					x

N ^o	Requérant/nouvelle entreprise et nature de la nouvelle entreprise	Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relèvement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
24.	Buffalo Testing Laboratories Inc./Niagara Falls Testing Laboratory, fourniture de services de testage en matière de chimie, de métallurgie, de biologie et de médecine légale.	A	x	x	x				x		x	x
25.	B.V. Javo/Javo Ltd., mise en marché de machines horticoles.	A	x	x		x	x	x	x	x	x	x
26.	Calypso Ltd./Calypso Ltd., fabrication de verres fumés.	A	x	x	x	x	x	x		x		x
27.	80340 Canada Ltd./Subaru Canada Ltd., importation et distribution d'automobiles de marque Subaru.	A	x	x	x		x			x		x
28.	81349 Canada Ltd./Anvil Manufacturing Industries Ltd., fabrication et distribution de matériel de construction.	A	x	x	x	x	x	x			x	x
29.	Canadian Armor All Products Ltd./Canadian Armor All Products Ltd., distribution d'un produit servant au nettoyage d'articles en caoutchouc, en plastique et en cuir.	A	x	x	x		x					x
30.	Carl N. Tuttle, Jr./Southern Refractories (Canada) Ltd., fabrication et installation de revêtements pour cuves de hauts fourneaux.	A	x	x	x		x				x	x
31.	Cascade Shipping Co./Cascade Shipping Co. of Canada Ltd., agence d'expédition.	A	x	x		x	x	x				x
32.	Cast Metal Industries, Inc./Cast Metal Industries Ltd., conception et usinage de pièces métalliques.	A	x	x	x	x	x	x	x	x		x
33.	Catu Containers Canada Ltd./Catu Containers Canada Ltd., vente et location de containers servant à l'expédition de marchandises.	A	x	x	x		x	x			x	x
34.	C & C Holdings Ltd./C & C Holdings Ltd., confection de vêtements en coton de nîmes et en velours côtelé.	A	x	x		x	x	x		x	x	x
35.	Century Parking Inc./Sentry Parking Ltd., exploitation de stationnements intérieurs et extérieurs.	R										
36.	Charles K. Barbo, Donald B. Daniels, D.T. Hashimoto, Creekview Investments Ltd. et Point Grey Investment Co. Ltd./Vania Development Inc., construction et exploitation de petits entrepôts.	A	x	x	x		x			x		x

N ^o	Requérant/nouvelle entreprise et nature de la nouvelle entreprise	Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relevement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
37.	Charles P. Creighton, James F. Creighton et Charles R. Teschemacher/Alden Optical Laboratories, fabrication de verres cornéens mous et vente de produits connexes.	A	x	x		x		x	x		x	x
38.	Chemtex Fibers Inc./Chemtex Fibers Canada Ltd., conception d'usines de fibres et de pellicules synthétiques.	A	x		x		x	x	x			x
39.	CH2M Hill Canada Ltd./CH2M Hill Canada Ltd., services d'ingénieurs-conseils.	R										
40.	C.L. Systems, Inc./Computer Library Systems of Canada Ltd., mise en marché de systèmes de bibliothèque informatique.	A	x	x			x			x		x
41.	Clarence J. Miller et Richard Elgie/L-Jay Tractors Ltd., distribution de tracteurs de ferme British Leyland ainsi que de leurs pièces et accessoires.	A	x	x	x		x					x
42.	Claudius Peters A.G./Claudius Peters Ltd., mise en marché de matériel de manutention et fourniture de services d'ingénieurs-conseils.	R										
43.	Compagnie Générale de Chauffe et Elf Hydrocarbures du Québec Ltée/Utec Canada Chauffage Conditionnement d'Air Services Ltée., installation, exploitation et entretien de systèmes de climatisation et de chauffage.	A	x	x	x		x		x	x		x
44.	Companhia Brasileira de Entrepostos e Comércio - Cobec/Companhia Brasileira de Entrepostos e Comércio - Cobec, exploitation d'une compagnie générale de commerce.	A	x	x		x		x			x	x
45.	Compton Associates Pty Ltd./Compton Associates Consulting Ltd., campagnes de souscription.	A	x	x			x				x	x
46.	Les Constructions Promirad Inc. - Promirad Constructions Inc./Les Constructions Promirad Inc. - Promirad Constructions Inc., compagnie de mise en valeur et de location immobilières.	A	x		x		x				x	x
47.	Copylease Corp. of America/Copylease of Canada Ltd. - Copylease du Canada Ltée, achat et location de matériel de photocopie rénové.	A	x	x	x		x				x	x

N°	Requérant/nouvelle entreprise et nature de la nouvelle entreprise	Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relevement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
48.	Craftkell (Ontario) Ltd./Craftkell (Ontario) Ltd., vente au détail de pourpoints en peau de mouton et de produits connexes.	A	x	x	x		x					x
49.	Le Creuset S.A.R.L./Le Creuset Canada Ltd., fabrication de plats à cuisson en fonte émaillée.	A	x	x	x	x	x	x	x	x		x
50.	Crossfield Oil & Gas Ltd./Crossfield Oil & Gas Ltd., prospection de gisements de pétrole et de gaz naturel.	A	x	x	x		x					x
51.	Daintee Chocolate Confectionary Co. (Blackpool) Ltd./Daintee Confectionary Canada Ltd., vente en gros de sucreries.	A	x	x	x	x	x	x				x
52.	Dansk Industri Syndicat A/S/Disa Electronics Ltd., distribution et réparation de matériel de mesure électronique.	A	x	x	x		x	x		x		x
53.	D.A.R.E. International Inc./D.A.R.E. International Inc., fabrication de matériaux de finition en polyvinyle.	A	x	x	x		x					x
54.	Diamond Shamrock Canada Ltd. et The Alberta Gas Trunk Line Co. Ltd./Diamond Shamrock Alberta Gas Ltd., fabrication de chlorure de polyvinyle.	A	x	x	x	x	x				x	x
55.	Diehl/Diehl Canada Ltd., fabrication de chenilles pour véhicules militaires et commerciaux.	A	x	x	x	x	x	x	x			x
56.	Dixie Industries Ltd./Dixie Industries Ltd., distribution de pièces détachées d'outils, de pièces de quincaillerie pour chaînes et d'outils de bûcheron.	A	x	x	x		x			x	x	x
57.	Dodge Cork Co. Inc./Dodge Cork Canada Ltd. distribution de liège et de produits en liège.	A	x	x	x		x		x	x	x	x
58.	Donald Brook Davies/Donald Davies of Dublin, vente au détail de vêtements pour dames et de lainages.	A	x	x			x			x		x
59.	Duracraft Plastics Inc./United Tubular Industries of Canada Ltd., fabrication de produits tubulaires en cuivre et servant en plomberie.	A	x	x	x		x				x	x

N°	Requérant/nouvelle entreprise et nature de la nouvelle entreprise	Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relevement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
60.	Dynapco Sales Agency Ltd./Dynapco Sales Agency Ltd., services de courtiers et de conseillers en gestion.	A	x	x			x					x
61.	Ecolotec Inc./Danlotec Ltd., distribution de matériel de nettoyage des rues et d'entretien des égouts.	A	x	x	x						x	x
62.	Dr. Edoardo Guariglia/Tennis Intérieur Mauricien Inc., aménagement de courts intérieurs de tennis et de badminton.	A	x	x			x					x
63.	Eisenwerk Weserhutte A.G./Weserhutte (Canada) Ltd., distribution de matériel de manutention.	R										
64.	Elegance International, Inc./Elegance Tissue et Nouveautés Inc., mise en marché de modèles de haute couture.	A	x	x			x			x	x	x
65.	Emmie Kong-Hong et Hocheung Wong/International Paper Industries, exportation de produits à base de papier.	A	x	x		x	x					x
66.	Engineering Model Associates, Inc./Engineering Model Associates, Ltd., conception et production de pièces pour maquettes miniatures.	A	x	x	x		x			x		x
67.	Eskofot A/S/Eskofot Canada Ltd., importation, distribution et réparation de matériel de reproduction.	A	x	x			x				x	x
68.	Les Fabricants de Moules I.C.M. Inc. - I.C.M. Mould Manufacturers Inc./Les Fabricants de Moules I.C.M. Inc. - I.C.M. Mould Manufacturers Inc., fabrication de moules par injection à prix modique.	A	x	x	x	x	x		x			x
69.	Feron Co. Ltd. et Liu Industrial Corp. Ltd./Windsor Cultured Marble Products Ltd., fabrication d'éviers et de w.-c. en marbre synthétique.	A	x	x	x	x	x	x	x		x	x
70.	Festo-Pneumatic Ltd./Festo-Pneumatic Ltd., montage, entretien et entreposage de dispositifs de commande pneumatique à affichage numérique.	A	x	x	x	x		x	x	x	x	x
71.	Fife Corp./Fife Canada Ltd., distribution de matériel de régulation de processus industriels.	A	x	x	x		x			x	x	x

N ^o	Requérant/nouvelle entreprise et nature de la nouvelle entreprise	Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relevement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
72.	Flinrol, Inc. et Air Guard Control of Canada Ltd./Flygrid of Canada Ltd., fabrication et vente de dispositifs électriques de lutte contre les insectes.	A	x	x	x	x	x					x
73.	Formac International, Inc./Washington Logging Equipment Ltd., distribution de matériel d'exploitation forestière.	A	x	x	x		x	x		x	x	x
74.	Franz Vogt/Voko Office Interiors Ltd., montage et vente d'ameublements de bureau.	A	x	x	x	x		x	x	x	x	x
75.	FVD Finanz-Und Vermögens-Dienst Gmbh/FDV Finanz, souscription de fonds devant servir à la prospection de gisements de pétrole et de gaz naturel.	A	x	x	x		x					x
76.	General Export International Trade Co./Yugotours of Canada Ltd. - Yugotours du Canada Ltée, exploitation d'une agence de voyages.	A	x	x	x		x					x
77.	Glasdon (Canada) Ltd./Glasdon (Canada) Ltd., fabrication d'éléments modulaires de construction en fibre de verre et d'autres produits en fibre de verre.	A	x	x	x	x	x			x		x
78.	Hans Erich Dotter/Goldwell Cosmetics (Canada) Ltd., mise en marché de produits d'ondulation permanente.	R										
79.	Hans Erich Dotter (deuxième demande)/Goldwell Cosmetics (Canada) Ltd., mise en marché de produits d'ondulation permanente.	A	x	x	x		x	x				x
80.	Harco Corp. et Commonwealth Seager Group/Seager-Harco Corrosion Materials Corp., distribution de produits destinés à prévenir la corrosion cathodique.	A	x	x	x		x			x		x
81.	Harlock Williams Lemon Ltd./Harlock Williams Lemon Ltd., compagnie d'assurance maritime.	A	x	x	x	x	x					x
82.	Henderson-Kenton Ltd./Henderson-Kenton Ltd., vente au détail d'ameublements de ménage et d'autres marchandises connexes.	R										

N ^o	Requérant/nouvelle entreprise et nature de la nouvelle entreprise	Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relevement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
83.	Hildenbrand Holdings Ltd./Hildenbrand Holdings Ltd., fourniture de services de conseillers en gestion dans le cadre de la prospection et de l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz naturel.	A	x	x	x			x				x
84.	Holt Lloyd International Ltd./Holt Lloyd (Canada) Ltd., fabrication de produits destinés à l'entretien des automobiles.	A		x	x	x	x		x	x	x	x
85.	Houthandel Gebr. Van Beek, B.V./ Labrador Forest Products Corp. Ltd., exploitation forestière.	A	x	x	x	x	x	x	x	x		x
86.	HTH Kokkener A/S/HTH Cabinets Ltd., importation, montage et vente en gros d'armoires et d'ameublements de cuisine.	A	x	x		x	x					x
87.	Hutschenreuther AG/Hutschenreuther (Canada) Ltd., distribution d'articles en porcelaine et en crystal ainsi que de couverts de luxe.	A	x	x	x		x			x	x	x
88.	Imtrac Industries, Inc./Imtrac of Canada, importation et distribution d'articles décoratifs en verre et en céramique.	A	x	x			x					x
89.	INI-Soquem/INI-Soquem, prospection et exploitation de gisements de minéral.	A	x	x	x		x					x
90.	Interex Geophysics Ltd./Interex Geophysics Ltd., mise au point de dispositifs de levés géophysiques aéroportés et de dispositifs automatiques de traitement des données.	A	x	x	x				x	x		x
91.	International Navigation Corp./Internav Ltd., fabrication de récepteurs pour la navigation et de leurs accessoires.	A	x	x	x	x	x		x	x		x
92.	Inventor Invest A.B./Inventor (Canada) Ltd., distribution de w.-c. servant à fabriquer du compost.	A	x	x	x		x			x	x	x
93.	Isopipe Ltd./Isopipe North America Ltd., spécialisés dans la formulation des programmations informatiques.	A	x	x			x	x				x
94.	Jacques C. Boubille/Timmann Distributing Ltd., montage et distribution de balances et de bascules commerciales et industrielles.	A	x	x	x	x	x				x	x

N ^o	Requérant/nouvelle entreprise et nature de la nouvelle entreprise	Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relevement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
95.	James E. Tobin, Peter M. Kirby, Roger E. Bruneau et Frank M. Barsitz/80223 Canada Ltd., fabrication d'équipements de ski.	A	x	x	x	x	x		x		x	x
96.	J.C.A. Canada Inc./J.C.A. Canada Inc., fabrication de bijoux de fantaisie.	A	x	x	x		x				x	x
97.	Jebsen & Jessen (Singapore) Pty Ltd./Dewana Trading Ltd., exploitation d'une compagnie générale de commerce.	A	x	x		x	x					x
98.	Karl Klokotschink/Clapperton Crystal Kingston Ltd., importation, coupe et polissage de blocs de crystal au plomb non taillé.	A	x	x	x	x	x		x	x	x	x
99.	Kassnar Imports Inc./Kassnar Canada Ltd., importation d'équipements de sport, de chasse et de camping.	R										
100.	K-D Manufacturing Co./K & D Tools of Canada Ltd., distribution d'outils manuels pour automobiles.	A	x	x			x				x	x
101.	KemaNord AB/KemaNord, fabrication de chlorate de sodium.	A	x	x	x	x	x	x			x	x
102.	Kendale Technology Corp./KTC Digit Service Ltd., réparation et remise à neuf d'horloges et de radios.	A	x	x	x		x	x				x
103.	K-Products, Inc./K-Brand Ltd., vente en gros de casquettes et de vareuses publicitaires portant des écussons brodés.	A	x	x	x		x			x		x
104.	MacDermid Inc./MacDermid Chemicals, Inc., distribution de produits chimiques brevetés.	A	x	x	x		x		x		x	x
105.	Maple Leaf Terminals Ltd./Maple Leaf Terminals Ltd., entreposage en vrac et services de distribution.	A	x	x	x		x	x		x	x	x
106.	Marine Intercontinental Stevedoring of Canada Ltd./Marine Intercontinental Stevedoring of Canada Ltd., services d'arrimage de cargaisons.	R										
107.	Marshall Earth Resources Ltd./Marshall Earth Resources Ltd., vente de bijoux au détail et création d'un musée de pierres précieuses et de minéraux.	A	x	x	x		x					x
108.	Mary Kay Cosmetics, Inc./Mary Kay Cosmetics Ltd., distribution de cosmétiques et de produits de toilette.	A	x	x	x		x			x	x	x

N°	Requérant/nouvelle entreprise et nature de la nouvelle entreprise	Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relèvement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
109.	Medicornea, Inc./Duracon Laboratories Ltd., fabrication de verres cornéens.	A	x	x	x	x	x	x	x		x	x
110.	Mercury Petroleum Ltd./Mercury Petroleum Ltd., prospection et exploitation de gisements de pétrole et de gaz naturel.	A	x	x	x		x					x
111.	Moog Hydra-Point Canada Ltd./Moog Hydra-Point Canada Ltd., montage et vente de machines-outils.	A	x	x			x			x		x
112.	Moulinex S.A./Moulinex Canada Ltd., fabrication d'appareils ménagers électriques.	A	x	x	x		x	x	x	x	x	x
113.	M R Products (Kingsville) Ltd. (également appelés Mr. Chain)/M - R Products (Kingsville) Ltd. (également appelée Mr. Chain), fabrication de moules par injection de plastique.	A	x	x	x		x	x	x	x	x	x
114.	Muskin Canada Ltd./Muskin Canada Ltd., fabrication de jouets.	A	x	x	x		x	x	x			x
115.	Nestler Canada Ltd./Nestler Canada Ltd., fabrication d'appareils à dessiner et de matériel connexe.	A	x	x	x	x	x		x	x	x	x
116.	NETP Ltd./NETP Ltd., pièces et tableaux de câblage en plastique moulé.	A	x	x	x	x	x	x			x	x
117.	Newmore Plastics (Canada) Ltd./Newmore Plastics (Canada) Ltd., fabrication de matériel à revêtement de vinyle.	A	x	x	x	x	x		x			x
118.	Nicolet Instrument Corp./Nicolet Instrument Canada Ltd., vente et entretien d'instruments de mesure électronique à affichage numérique.	A	x	x	x		x					x
119.	Norman Yasin/Fashionaire Ltd., confection de vêtements pour hommes, pour dames et pour enfants.	A	x	x	x	x	x					x
120.	Northern Silver Fox Resources Inc./Northern Silver Fox Resources Inc., prospection et exploitation de gisements de minéral.	A	x	x	x		x					x
121.	Notsa Engineering (Canada) Ltd./Notsa Engineering (Canada) Ltd., fabrication et distribution de dispositifs de vérification informatiques.	A	x	x	x	x	x					x
122.	Olympic Footwear Ltd./Olympic Footwear Ltd., importation et distribution de chaussures.	A	x	x	x	x	x					x

N ^o	Requérant/nouvelle entreprise et nature de la nouvelle entreprise	Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relevement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
123.	274380 Ontario Ltd./Centennial Fuel Marketers Ltd., achat et vente de produits de pétrole raffiné.	A	x	x		x	x	x				x
124.	Pacific Coast Container Ltd./Pacific Coast Container Ltd., entreposage, manutention, entretien et réparation de containers servant au transport maritime.	A	x	x	x		x			x		x
125.	Pacific Expansion Corp./Busan, exploitation d'un restaurant offrant des mets coréens.	A	x	x	x		x			x		x
126.	Paco Electronics Ltd. et Gusdorf & Sons, Inc./Gusdorf Canada Ltd., vente en gros de bases, de tables roulantes et d'étagères pour téléviseurs.	A	x	x	x		x			x		x
127.	Paderno Canada Ltd./Paderno Canada Ltd., fabrication d'ustensiles de cuisine en aluminium et en acier inoxydable.	A	x	x	x	x	x	x		x	x	x
128.	Pass & Seymore, Inc./Pass & Seymore Canada Ltd., fabrication de dispositifs de câblage électrique.	R										
129.	Pentel of America Ltd./Pentel Stationery of Canada Ltd., distribution d'instruments graphiques.	A	x	x	x		x				x	x
130.	88037 Petroleum Ltd./88037 Petroleum Ltd., prospection de gisements de pétrole et de gas naturel.	A	x	x			x					x
131.	Pictet International Ltd./Canadian National Trust and Loan Co., compagnie de placements.	A	x	x			x					x
132.	Pinacle Leisure Group - Cercle de Loisirs Pinacle Ltée./Pinacle Leisure Group - Cercle de Loisirs Pinacle Ltée., exploitation d'un restaurant de grand luxe.	A	x	x	x		x					x
133.	Plastic Paint and Finish Specialties Ltd./Plastic Pain and Finish Specialties Ltd., fabrication de peinture.	A	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
134.	Plastmo Ltd./Plastmo Ltd., fabrication de gouttières en plastique.	A	x	x	x	x	x		x	x		x
135.	Plume International Ltd./Plume International Ltd., fabrication de machines de moulage par pression.	A	x	x	x	x	x		x		x	x
136.	Pool Land Ltd./Pool Land Ltd., importation, vente et installation de piscines et de leurs accessoires.	R										

N°	Requérant/nouvelle entreprise et nature de la nouvelle entreprise	Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relèvement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
137.	Preiss Young International Inc./ Preiss Young International Inc., services de conseillers en marketing offerts aux promoteurs immobiliers.	A	x		x		x					x
138.	Les Produits Sportifs Micron Inc./ Micron Sports Products Inc./Les Produits Sportifs M.A.S. Inc., fa- brication de chaussures sport.	A	x	x	x	x	x					x
139.	Quebec Frozen Foods, Inc./Q.B. Frozen Foods Ltd. - Les Aliments Congelés Q.B. Ltée., traitement et entreposage des bleuets.	A	x	x	x	x	x			x	x	x
140.	Quintette Coal Ltd./Quintette Coal Ltd., exploitation d'une mine de charbon métallurgique.	A	x	x	x	x	x					x
141.	Richard G. Nahodyl/R.G. Nahodyl Interior Design and Furnishings, services de décoration intérieure.	A	x	x	x		x			x		x
142.	Robert Bernhardt Lindbert/L & H Wood (Ontario) Ltd., recyclage de palettes et de boîtes en bois.	A	x	x	x						x	x
143.	Robert M. Nuckols et George Gunther/Paxon Coil Systems Ltd., fabrication de machines à décou- per et à usiner le métal par dé- formation plastique.	A	x	x	x	x	x	x	x	x		x
144.	Roger Gower/Les Chaînes Trempées Canadiennes Ltée. - Canadian Alloy Chains Ltd., fabrication de dis- positifs de traction.	A	x	x	x	x	x			x	x	x
145.	Sakae Iwamoto Ltd./Sakae Iwamoto Ltd., exploitation d'un restaurant japonais.	A	x	x	x		x			x		x
146.	Saxon Coal Ltd./Saxon Coal Ltd., exploitation d'une mine de charbon métallurgique.	A	x	x	x	x	x					x
147.	SCAC SA/SCAC Transport Canada Inc., transport de marchandises.	A	x	x	x		x	x		x		x
148.	Scanwater International B.V. et The East Asiatic Co. (Canada) Ltd./Scan- water Canada Ltd., fabrication et distribution de centrifugeuse et autre matériel connexe de traitement en vue de l'entreposage.	A	x	x	x	x				x		x
149.	Scientific Drilling Controls/ Scientific Drilling Ltd., services de sondage de puits de pétrole.	A	x	x	x		x	x	x		x	x

N°	Requérant/nouvelle entreprise et nature de la nouvelle entreprise	Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relèvement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
150.	Security Pacific Overseas Investment Corp./Security Pacific Canada Ltd., services de prêts commerciaux.	A	x	x	x		x				x	x
151.	Serge Thelemaque/Haitian Transfer Express Co. (Quebec) Inc., transferts de fonds entre Haïti et le Québec.	R										
152.	Les Services G.C. (Québec) Inc. - G.C. Services (Québec) Inc./Les Services G.C. (Québec) Inc. - G.C. Services (Québec) Inc., exploitation d'une agence de recouvrement.	R										
153.	Servier Canada Ltée./Servier Canada Ltée., distribution de produits pharmaceutiques.	A	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
154.	Showerlux Canada Ltd./Showerlux Canada Ltd., fabrication de cabinets de douche, de portes, de cloisons et d'armoires à miroir.	A	x	x	x	x	x			x		x
155.	Société Immobilière Ferrinel Ltée./ (maintenant appelée Les Habitations Ferrinel Ltée.)/Société Immobilière Ferrinel Ltée. (maintenant appelée Les Habitations Ferrinel Ltée., construction de maisons pour personnes à revenu modique.	A	x	x	x		x	x			x	x
156.	Sonoco Ltd. and Mauser K.G./Sonoco-Mauser Containers Ltd., fabrication et vente de containers en plastique moulés par pression.	A	x	x		x	x	x	x		x	x
157.	Specialty Cast Metals Ltd./Specialty Cast Metals Ltd., coulage et distribution de pièces en alliage d'acier.	A	x	x	x	x	x			x	x	x
158.	Springboard International Records Inc./Springboard International Records (Canada) Ltd., fabrication de disques et de rubans magnétiques.	R										
159.	Standard Havens, Inc./Standard Havens (Canada) Ltd., mise en marché de dispositifs antipollution et de silos destinés à l'entreposage de l'asphalte.	A	x	x							x	x
160.	Stuart Weaving Group (Canada) Ltd./Lion World Travel, exploitation d'une agence de voyages.	A	x	x	x		x			x		x
161.	Teradyne, Inc./Teradyne Canada Ltd., location, installation et entretien de matériel d'essai de téléphones.	A	x				x	x	x			x

N°	Requérant/nouvelle entreprise et nature de la nouvelle entreprise	Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relevement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
162.	Textile Trim Canada Ltd./Textile Trim Canada Ltd., fabrication de produits brevetés pour intérieurs d'automobiles et matelas à intérieur en mousse.	A	x	x	x	x	x					x
163.	Transprints (U.K.) Ltd./Transprints (U.K.) Ltd., conception et mise en marché de papier à imprimer.	A		x	x			x		x	x	x
164.	Tranter Canada Ltd./Tranter Canada Ltd., fabrication de matériel d'échange thermique.	A	x	x	x	x	x	x	x			x
165.	TWM Manufacturing Co. Canada Ltd./TWM Manufacturing Co. Canada Ltd., mise en marché de systèmes de suspension pneumatique.	A	x	x		x			x	x		x
166.	Union General Ltd./Union General Ltd., fabrication de ressorts hélicoïdaux formés à chaud (chemins de fer).	A	x	x	x	x	x		x		x	x
167.	University Computing Co. (Canada) Ltd./University Computing Co. (Canada) Ltd., formulation de programmations informatiques pour des corporations importantes.	A	x	x	x		x	x		x	x	x
168.	Urban Outdoors, Inc./Urban Outdoors, Inc., panneaux et affiches publicitaires.	A	x	x	x		x		x	x	x	x
169.	Vega Industries, Inc./Vega Glass Centres, Ltd., vente en gros de verre plat.	A	x	x	x		x	x				x
170.	Venture Founders Corp./Venture Founders Corp., identification et évaluation de possibilités de projets afférents à des capitaux spéculatifs.	A	x	x	x		x		x	x		x
171.	W. Braun Co./W. Braun Canada, distribution de containers et d'obturateurs en plastique et en verre.	A	x	x	x		x					x
172.	Wellmann Engineering Corp. Ltd./Wellmann Engineering Corp. Ltd., moulage de pièces en alliage nickel-chromium.	A	x	x	x	x	x	x	x		x	x
173.	Westlig Ltd./M.E.S.A. Ltd., coulage de pièces en magnésium primaire et en magnésium.	A	x	x	x	x	x	x	x		x	x

N ^o	Requérant/nouvelle entreprise et nature de la nouvelle entreprise	Autorisation (A) Refus (R)	Hausse de l'emploi	Nouveaux investissements	Transformation accrue des ressources ou plus grand recours aux pièces et services canadiens	Accroissement des exportations	Participation canadienne (Actionnaires, administrateurs, gestionnaires)	Amélioration de la productivité et de l'efficacité industrielles	Relevement du développement technologique	Apport de produits nouveaux et plus variés	Effets bénéfiques en matière de concurrence	Compatibilité avec les politiques industrielles et économiques
174.	The Willis & Paul Corp./Willis & Paul Co. Ltd., experts-conseils en conception des systèmes et en gestion des travaux de construction.	A	x	x	x		x		x		x	x
175.	Wiltron Co./Wiltron Instruments Ltd. - Instruments Wiltron Ltée., mise en marché de matériel de mesure et d'essai électronique.	A	x	x	x		x				x	x
176.	Windmill Electric Products Ltd./Windmill Electric Products Ltd., importation et distribution de produits ménagers et de petits appareils électriques.	R										
177.	Wm. Y. Bogle/Bogle Belting Canada Ltd., fabrication de courroies de transmission de précision.	A	x	x	x	x	x			x		x
178.	Wombwell Foundry & Engineering Co. Ltd./Wombwell Foundry & Engineering Canada Ltd., mise en marché de rouleaux en acier.	A	x	x	x	x	x		x	x	x	x
179.	Yashica Co. Ltd./Yashica Canada Ltd., mise en marché de matériel photographique.	A	x	x	x		x			x	x	x
180.	Zinetti Pasta Ltd./Zinetti Pasta Ltd., fabrication de pâtes alimentaires.	A	x	x	x	x	x				x	x

APPENDICE E

LISTE DES COMPAGNIES QUI ONT OBTENU UNE OPINION DU MINISTRE EN VERTU
DU PARAGRAPHE 4(1) DE LA LOI AUX TERMES
DUQUEL CES COMPAGNIES NE SONT PAS DES PERSONNES NON ADMISSIBLES
AU SENS DE LA LOI

ANNEE FINANCIERE 1976-77

<u>Nom de l'entreprise</u>	<u>Date de l'opinion</u>
Danbel Industries Ltd.	30 avril 1976
Genstar Ltd.	11 mai 1976
North Canadian Oils Ltd.	2 juin 1976
Pitfield, MacKay, Ross & Co. Ltd.	2 juin 1976
Timmins Investments Ltd.	10 juin 1976
Dome Mines Ltd.	28 juin 1976
Dome Petroleum Ltd.	28 juin 1976
Dow Valley Industries*	6 juillet 1976
Banister Continental Ltd.	13 septembre 1976
Westeel-Rosco Ltd.	3 novembre 1976
Consolidated Bathurst Ltd.	10 novembre 1976
Cumberland Financial Corp. and Landex Development Corp.	26 novembre 1976
Karhu-Pinso Ltd.	26 novembre 1976
Pancana Industries Ltd.	29 decembre 1976
Canadian Enterprise Development Corp. Ltd.*	7 janvier 1977
International Nickel Co. of Canada Ltd.*	7 janvier 1977
Trizec Corp. Ltd.	2 février 1977
Little Long Lac Group	14 février 1977
Asamera Oil Corp. Ltd.*	15 mars 1977
Campbell Red Lake Mines Ltd.	15 mars 1977
Domes Mines Ltd.	15 mars 1977
Denison Mines Ltd.*	21 mars 1977
York Lambton Corp. Ltd.	21 mars 1977

*Renouvellement

